

Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe

Structure porteuse des SAGE des bassins de l'Huisne et de la Sarthe Amont



Rapport annuel

2009



Sommaire

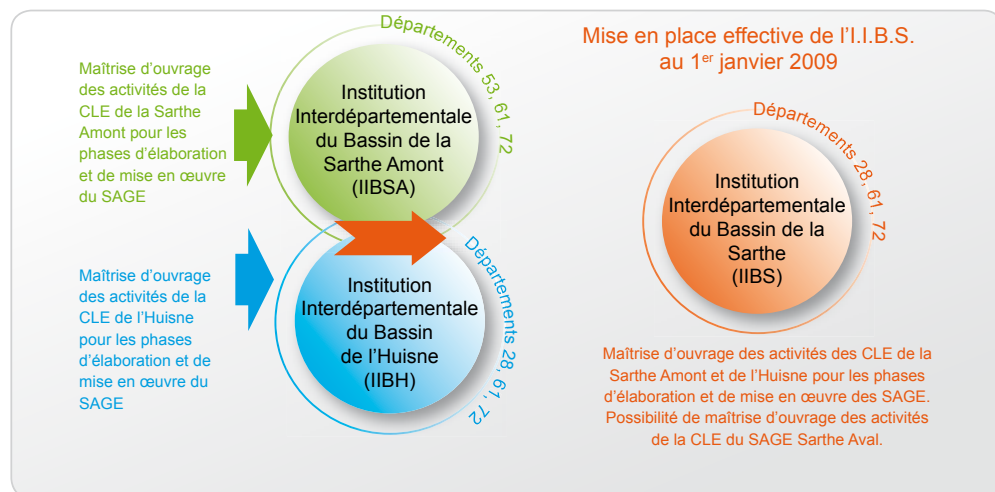
1. L'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe	4
1.1 Son historique	5
1.2 Ses missions	5
1.3 Son conseil d'administration	5
2. Les SAGE, des démarches concertées pour une meilleure gestion de l'eau.....	7
2.1 L'organisation et les fondements des SAGE	8
2.2 Le SAGE du bassin versant de l'Huisne	10
2.3 Le SAGE du bassin versant de la Sarthe Amont	17
3. La communication et l'information sur l'eau.....	23
3.1 Le SAGE du bassin versant de l'Huisne	24
3.2 Le SAGE du bassin versant de la Sarthe Amont	26
3.3 Le SIG de l'Institution	28
4. Le suivi et les avis sur les projets en cours.....	32
4.1 Le suivi des projets en cours	33
4.2 Les avis et l'information des CLE	34
5. L'organisation et le bilan financier de l'Institution	36
5.1 Les moyens humains	37
5.2 Le bilan financier	38



1. L'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe

> 1.1 Son historique

Opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2009, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe (IIBS) a été mise en place à la fin de l'année 2008 par le Conseil Général de l'Orne, le Conseil Général d'Eure-et-Loir et le Conseil Général de la Sarthe.



> 1.2 Ses missions

Née du regroupement de l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Huisne et de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe Amont, l'IIBS a pour principale mission d'assurer la maîtrise d'ouvrage des activités des Commissions Locales de l'Eau des SAGE du bassin de l'Huisne et du bassin de la Sarthe Amont. Elle est donc compétente sur les périmètres de ces deux SAGE (cf. carte page 6). Elle a pour principales missions :

- De coordonner et d'animer les activités des Commissions Locales de l'Eau.
- De faciliter la gestion équilibrée de la ressource en eau.
- D'aider à la prévention des inondations.

- D'agir pour la préservation et la gestion des cours d'eau et des zones humides.

Et ainsi de communiquer d'informer et de sensibiliser sur les quatre points précités.

> 1.3 Son conseil d'administration

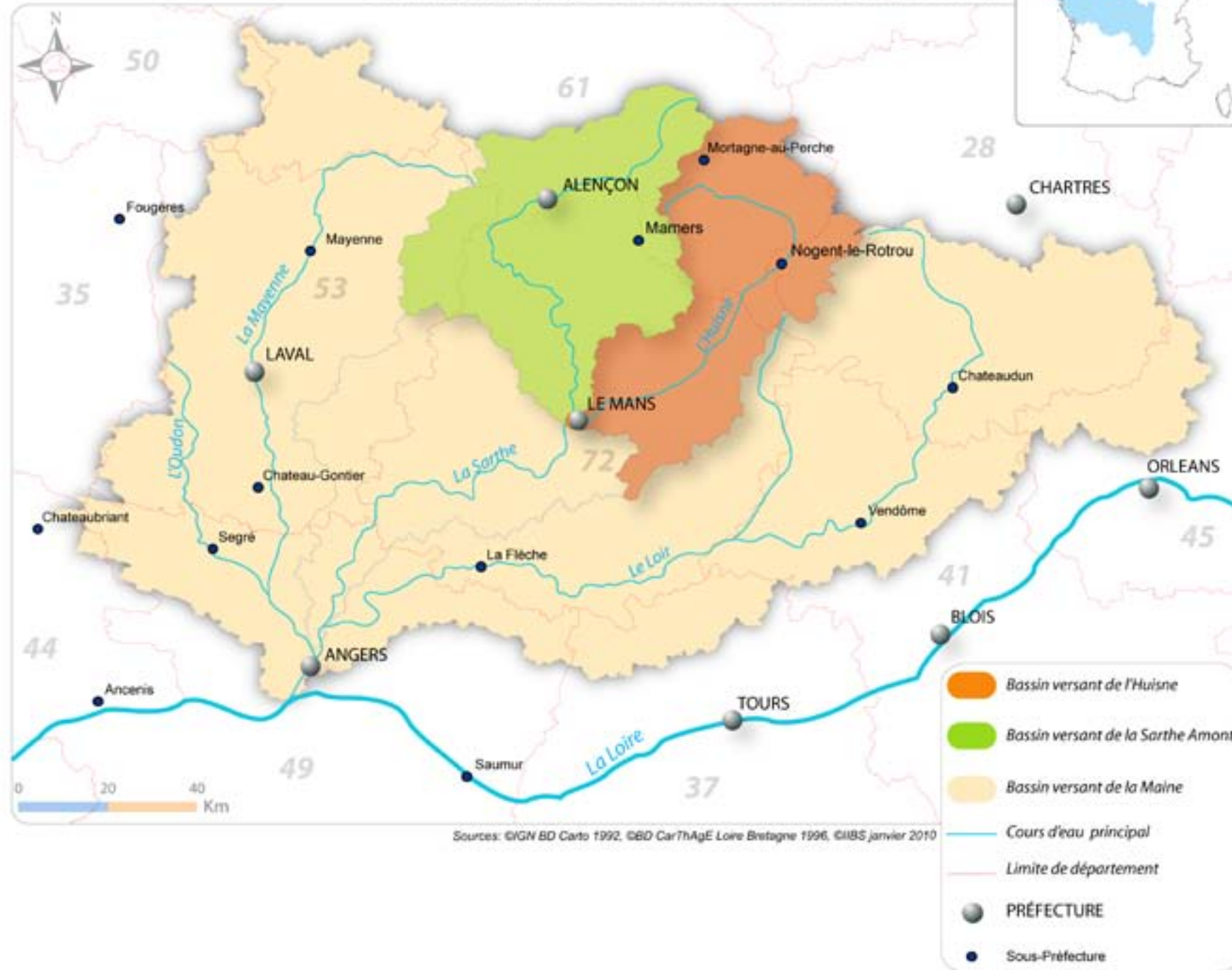
L'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe est administrée par un conseil d'administration présidé par M. Jean-Pierre GERONDEAU. Il est composé de six délégués élus en leur sein par les Conseils généraux. Dans la mesure du possible, les délégués élus pour siéger au sein du conseil d'administration sont également membres du collège des élus des Commissions Locales de l'Eau des SAGE du bassin de l'Huisne et du bassin de la Sarthe Amont.

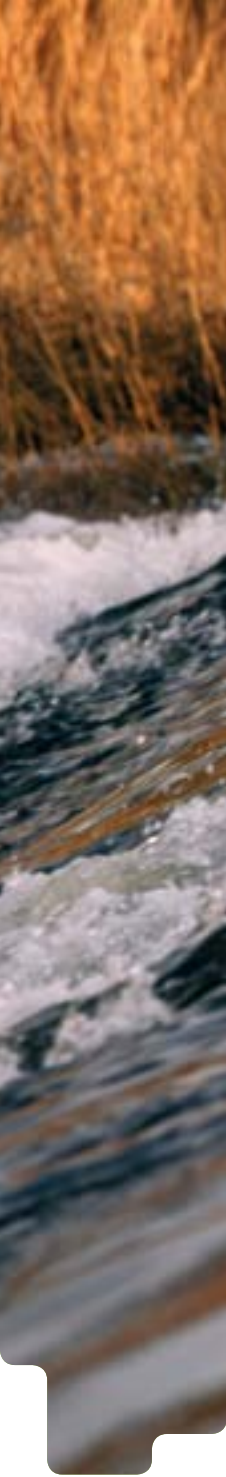
La composition du conseil d'administration est la suivante :

Conseil général de l'Orne	
Titulaires	Suppléants
M. Jean-Pierre GERONDEAU, président	M. Jean LAMY
M. Jackie LEGAULT	M. Rolland CAILLAUD
Conseil général de la Sarthe	
Titulaires	Suppléants
M ^{me} Fabienne LABRETTE-MENAGER, vice-présidente	M. Jean-Pierre CHAUXEAU
M. Charles SOMARE	M. Pierre TOUCHARD
Conseil général d'Eure-et-Loir	
Titulaires	Suppléants
M. Philippe RUHLMANN, vice-président	M. Dominique DOUSSET
M. Yani PICHARD	M. Eric GERARD

En 2009, le conseil d'administration se réunit à quatre reprises : les 20 février, 24 avril, 28 mai et 16 septembre.

Situation géographique des bassins de l'Huisne et de la Sarthe Amont

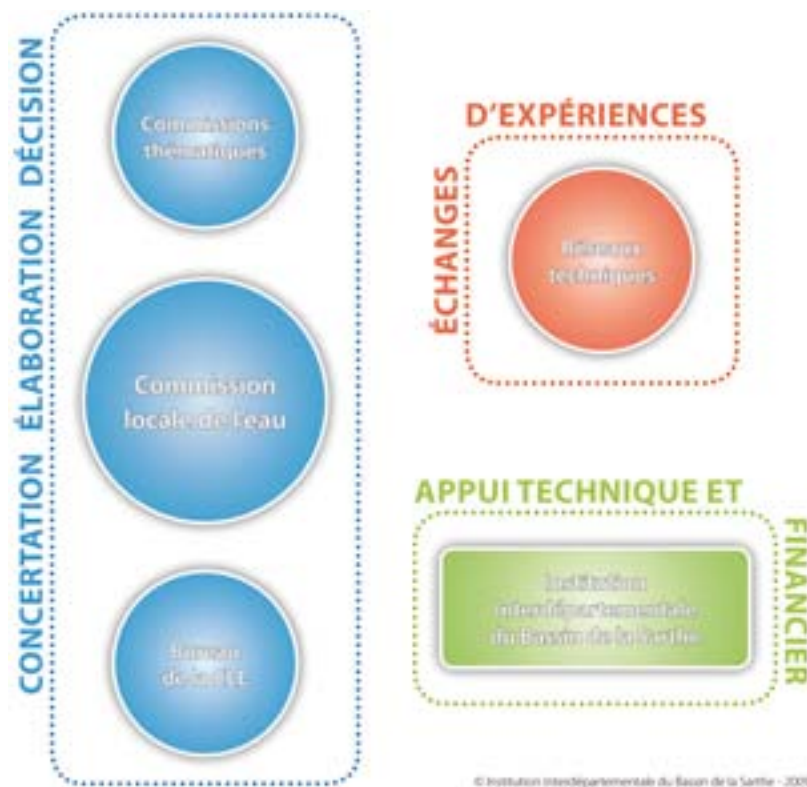




2. Les SAGE, des démarches concertées pour une meilleure gestion de l'eau

➤ 2.1 L'organisation et les fondements des SAGE

► L'organisation des SAGE



Les Commissions Locales de l'Eau

Les Commissions Locales de l'Eau (CLE), instance de décision, de débat et de concertation, sont chargées d'élaborer et de suivre les SAGE. Elles sont composées d'au moins une moitié d'élus, pour un quart de représentants des usagers de l'eau et pour un autre quart de représentants des services de l'État.

La CLE du bassin de l'Huisne compte 58 membres titulaires. Elle est présidée par M. Jean-Pierre GERONDEAU, Conseiller général de l'Orne. Ses vice-présidents sont M. Philippe RUHLMANN, Conseiller général d'Eure-et-Loir et M. Claude DROUAUX, Maire de Saint-Mars-la-Brière.

La CLE du bassin de la Sarthe Amont compte 58 membres titulaires. Elle est présidée par M. Bernard BREUX, Conseiller régional des Pays-de-la-Loire. Ses vice-présidents sont M^{me} Fabienne LABRETTE-MENAGER, Députée de la Sarthe, M. Bertrand ROBERT, Conseiller communautaire d'Alençon et M. Daniel LENOIR, Conseiller général de la Mayenne.

Pour élaborer et suivre les SAGE, les CLE s'appuient sur les travaux de trois commissions thématiques et de leur bureau.

La structure porteuse du SAGE

Les CLE ne peuvent pas être maître d'ouvrage de l'élaboration et de la mise en œuvre des SAGE, dans la mesure où elles ne sont pas dotées de la personnalité morale de droit public. Depuis fin 2008, c'est l'**Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe (IIBS)** qui porte la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre des SAGE. L'IIBS est un établissement public régi par le code des collectivités territoriales. Elle apporte un appui technique et financier aux CLE.

Le réseau technique «Aménagement et gestion des milieux aquatiques»

Mis en place en 2005, ce réseau de techniciens apporte son expertise aux travaux des CLE et travaille à des actions de vulgarisation des bonnes pratiques de gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques en général.

► Les fondements des SAGE

Les fondements juridiques

En application des dispositions de l'article L212-3 du Code de l'environnement, les SAGE visent à fixer les objectifs d'utilisation, de valorisation et de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques de son périmètre.

À l'issue de son élaboration, les SAGE sont approuvés par arrêté interpréfectoral et deviennent alors les documents de référence dans le domaine de l'eau : ils sont opposables aux décisions administratives et aux tiers.

Le SAGE du bassin de l'Huisne : son périmètre, ses enjeux et son historique

◦> Un périmètre cohérent : le bassin versant de l'Huisne

Le périmètre d'élaboration du SAGE a été fixé par l'arrêté interpréfectoral du 27 janvier 1999. Il couvre le bassin versant hydrographique de l'Huisne. Alimentée par plus de 1 800 Km de cours d'eau, l'Huisne draine un bassin versant avoisinant les 2 400 Km². Il concerne ainsi une partie des départements de l'Orne (84 communes), d'Eure-et-Loir (26 communes) et de la Sarthe (77 communes).

◦> Les enjeux de l'eau du bassin versant

Les enjeux de la gestion de l'eau auxquels le SAGE doit répondre sont les suivants :

- L'amélioration des ressources en eau potable.
- L'amélioration de la qualité des eaux de surface.
- La protection et la réhabilitation des écosystèmes aquatiques.
- La lutte contre l'eutrophisation.
- La lutte contre les inondations, la réduction des facteurs aggravants et la prise de conscience du risque.

Pour répondre à ces enjeux le SAGE se décline autour de l'objectif stratégique d'atteinte du bon état des eaux et des milieux aquatiques d'ici à 2015. Le respect de cet objectif

passera par celui de trois objectifs spécifiques et d'un objectif spécifique transversal. Ils concernent l'ensemble des grandes composantes du bassin versant (l'eau, les milieux aquatiques associés et les activités humaines). Ces objectifs sont les suivants :

- 1^{er} objectif spécifique : la ressource en eau est au cœur des préoccupations tant sur le plan qualitatif que quantitatif.
- 2^e objectif spécifique : les milieux aquatiques sont considérés par les fonctionnements des hydrosystèmes ainsi que par la continuité et le régime hydrologique.
- 3^e objectif spécifique : assurer le développement équilibré, cohérent et durable des usages de l'eau et des activités humaines, et protéger les populations contre le risque d'inondation.
- Objectif transversal : appliquer le SAGE, par l'organisation et le pilotage de sa mise en œuvre.

◦> L'historique de la démarche

En réflexion depuis 1999, le projet de SAGE a été validé par la CLE le 7 novembre 2007. Après une phase de consultation des assemblées délibérantes et des comités de bassin et d'une mise à enquête publique, le SAGE a été approuvé par arrêté interpréfectoral le 14 octobre 2009.

Le SAGE du bassin de la Sarthe Amont : son périmètre, ses enjeux et son historique

◦> Un périmètre cohérent : le bassin versant de la Sarthe Amont

Le périmètre d'élaboration du SAGE a été fixé par l'arrêté interpréfectoral du 28 février 2002. La CLE a été constituée par l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2003, modifié le 16 septembre 2004, et totalement renouvelé le 17 septembre 2008.

Alimentée par plus de 2000 Km de cours d'eau, le bassin versant de la Sarthe Amont comprend la Sarthe et ses affluents, des sources de la Sarthe jusqu'à la confluence avec l'Huisne au Mans. Il s'étend sur plus de 2880 Km², et couvre les départements de l'Orne (96 communes), de la Mayenne (21 communes) et de la Sarthe (136 communes).

◦> Les enjeux de l'eau du bassin versant

Les enjeux auxquels le SAGE doit répondre sont clairement identifiés :

- L'amélioration des ressources en eau potable.
- L'amélioration de la qualité des eaux de surface.
- La protection et la réhabilitation des écosystèmes aquatiques.
- La lutte contre l'eutrophisation.
- La lutte contre les inondations.

Les objectifs stratégiques du SAGE sont les suivants :

- Agir sur la morphologie des cours d'eau et les zones humides pour atteindre le bon état.
- Améliorer la qualité de l'eau et sécuriser la ressource en eau pour atteindre le bon état.
- Protéger les populations contre le risque inondation.
- Promouvoir les actions transversales pour un développement équilibré des territoires, des activités et des usages.
- Partager et appliquer le SAGE

◦> L'historique de la démarche

En réflexion depuis 2002, le SAGE est actuellement en cours de rédaction suite à l'adoption de la stratégie collective en avril 2009. Il sera soumis à la consultation des assemblées puis à enquête publique à partir de fin 2010, début 2011.

> 2.2 Le SAGE du bassin de l'Huisne

► Son avancement

L'enquête publique sur le projet de SAGE

Conformément à l'article R. 212-40 du Code de l'environnement, le projet de SAGE a été soumis à enquête publique du 16 mars au 16 avril inclus. Le dossier d'enquête est constitué de la manière suivante :

- Le projet de SAGE arrêté le 7 novembre 2007 composé du plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques accompagné de ses annexes et du règlement ainsi que le projet d'évaluation environnementale du SAGE.
- Le dossier complémentaire composé du rapport de présentation (Suivez le guide), du règlement modifié le 18 novembre 2008, du rapport d'amendements au projet de SAGE validé le 7 novembre 2007 suite aux avis recueillis en application de l'article L.212-6 du Code de l'environnement, de l'évaluation environnementale du SAGE et des avis recueillis en application des articles L.212-6 et L.122-4 du Code de l'environnement.

L'enquête publique donne lieu à plusieurs observations de 35 personnes ou organismes, notées dans les différents registres d'enquête et à la remise de lettres, pièces, photographies et plans divers. Les éléments de réponses à ces observations sont apportés dans un mémoire remis à la Commission d'enquête le 5 mai.

Le 25 mai la Commission d'enquête rend son rapport et ses conclusions. Elle rend un avis favorable au projet de SAGE assorti de quatre réserves et de dix recommandations.

Le 4 juin, la Commission Locale de l'Eau lève les quatre réserves et apporte une réponse aux dix recommandations.



L'adoption du SAGE et son approbation interpréfectorale

Le 4 juin, la CLE adopte à l'unanimité le SAGE du bassin de l'Huisne, lève les quatre réserves et apporte une réponse aux dix recommandations émises par la Commission d'enquête.

Les documents du SAGE sont transmis le 5 juin au préfet de l'Orne, préfet coordonnateur du SAGE, pour qu'il l'approuve. L'approbation inter-préfectorale intervient le 14 octobre. Le SAGE du bassin de l'Huisne devient alors le 7^e SAGE «nouvelle génération» (PAGD, règlement) approuvé au niveau national et le 1^{er} dans l'Orne, en Eure-et-Loir et en Sarthe. Le SAGE du bassin versant de l'Huisne se compose essentiellement de deux documents distincts et complémentaires.

- Le PAGD de la ressource en eau et des milieux aquatiques et ses trois annexes : il expose les orientations et les objectifs du SAGE, déclinées en dispositions et en actions. Le PAGD est opposable à l'Administration.
- Le règlement : il regroupe les règles de gestion opposables à l'Administration et aux tiers.



Les réunions de travail

◦> La Commission Locale de l'Eau (CLE)

La CLE se réunit à deux reprises en 2009 :

- Le 2 avril à Cherré (72) : la CLE adopte son rapport d'activité 2008. Elle examine le projet de SDAGE Loire-Bretagne et de révision du classement «zone de répartition des eaux». Par ailleurs, les conclusions de l'évaluation de la mise en place des opérations d'entretien et de restauration des cours d'eau du bassin versant sont présentées à la CLE.
- Le 4 juin à Saint-Mars-la-Brière (72) : la CLE valide à l'unanimité la version définitive du SAGE et lance officiellement l'appel à projets «Atteindre le bon état des eaux et des milieux aquatiques du bassin versant de l'Huisne».



◦> Le bureau de la CLE

En 2009, le bureau de la CLE se réunit à quatre reprises :

- le 26 février (La Ferté-Bernard),
- le 28 mai (Yvré l'Evêque),
- le 2 juillet (Le Mans),
- le 13 octobre (Saint-Mars-la-Brière).

L'année est marquée par le suivi de la phase d'enquête publique et de préparation de la mise en oeuvre du SAGE (Appel à projets, rédaction du guide pratique «Le SAGE, du projet à l'action»).

◦> Le réseau technique «Aménagement et gestion des milieux aquatiques»

Le 12 mars à Saint-Mars-la-Brière (72), cette journée d'échanges a permis de réunir 28 techniciens du bassin de l'Huisne et de la Sarthe Amont. Les points développés lors de cette réunion sont les suivants :

- 1 - Point d'avancement sur l'élaboration des SAGE.
- 2 - Présentation du projet de CCTP d'inventaire des cours d'eau.
- 3 - Présentation du projet de CCTP d'inventaire des zones humides.
- 4 - Inventaire et diagnostic des ouvrages hydrauliques : état d'avancement et suites à données.
- 5 - Présentation de l'outil de cartographie dynamique CARMEN.
- 6 - Présentation des conclusions de l'étude d'évaluation de la mise en place des opérations de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin versant de l'Huisne.
- 7 - Evaluation du CRE Sarthon : résultats et perspectives.
- 8 - Mare : quelle définition commune ? Quelles modalités d'entretien et de gestion ?

► Ses projets et ses études

L'appel à projets «Atteindre le bon état des eaux et des milieux aquatiques du bassin versant de l'Huisne»

◦> Quel était le but de l'appel à projets ?



Le SAGE, par définition, est un document de planification à portée réglementaire. Il n'est pas un outil financier. Il constitue néanmoins une opportunité pour bénéficier d'aides financières de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, des Conseils régionaux et des Conseils généraux, à la condition, bien entendu, que l'action envisagée contribue à l'atteinte d'un ou plusieurs objectifs fixés par le SAGE. La CLE ne pouvant être maître d'ouvrage (la loi ne le lui permet pas), la mise en œuvre opérationnelle du SAGE repose donc sur les

opérateurs existants compétents sur le bassin versant. Du 8 juin au 30 septembre, la CLE lance donc un appel à projets dans le but de recenser les projets répondant aux objectifs du SAGE et pouvant bénéficier d'aides financières des différents partenaires.

Ces projets seront à la base de la rédaction des contrats de mise en œuvre du SAGE, tels que le contrat régional de bassin versant de la région des Pays-de-la-Loire ou bien encore les contrats territoriaux de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

◦> Quels projets étaient éligibles ?

L'appel à projets vise des opérations, y compris à caractère innovant ou exemplaire, permettant d'atteindre le bon état des eaux et des milieux aquatiques sur le territoire du bassin versant de l'Huisne.

Les projets pouvaient concerner une ou plusieurs des thématiques suivantes :

- La restauration de la qualité de l'eau.
- La protection et la réhabilitation des milieux aquatiques.
- Les économies d'eau.
- La réduction du risque lié aux inondations.
- Le développement cohérent et durable du territoire.

Au final 73 projets ont été présentés par 32 maîtres d'ouvrage différents.

◦> Les réunions avec les opérateurs locaux

En septembre six réunions avec les opérateurs locaux (élus, organismes consulaires, associations) sont organisées. Les deux objectifs poursuivis par ces réunions d'échanges sont de présenter de manière synthétique les attendus du SAGE et de rappeler l'intérêt de l'appel à projets. Au total 80 personnes participent à ces réunions.

L'évaluation de la mise en oeuvre des opérations de restauration et d'entretien des cours d'eau

Le bassin versant de l'Huisne est concerné par plusieurs opérations de restauration et d'entretien des cours d'eau, faisant l'objet de contrats restauration entretien (CRE). Ces CRE, outils financiers pluriannuels de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, permettent aux maîtres d'ouvrage locaux d'engager des travaux de reconquête hydraulique et écologique de leurs cours d'eau.

Consciente que ces opérations de restauration et d'entretien des cours d'eau font partie des outils privilégiés pour l'atteinte des objectifs du SAGE, la CLE a lancé fin 2008 une évaluation de la mise en œuvre de ces opérations.



Cette mission, confiée au cabinet d'études IDEA Recherche (35) consiste à :

- Évaluer les facteurs sociologiques de réussite et de blocage.
- Analyser les schémas organisationnels et leur opérationnalité.
- Apporter un regard critique sur les attentes des usagers et acteurs locaux au regard du contenu des CRE.

Cette évaluation basée sur des entretiens avec les acteurs concernés (maîtres d'ouvrage, assistants à maîtrise d'ouvrage, financeurs, etc.) présente ainsi :

- L'état d'avancement des démarches en cours.
- Les facteurs de réussite et de blocage : statuts des maîtres d'ouvrage, motivation des élus, coût des opérations, l'embauche du technicien de rivière, la compétence du technicien de rivière, l'appui de l'État et des conseils généraux, le niveau de précision de l'étude préalable, la procédure de DIG et l'exercice du droit de pêche, le contenu du cahier des charges.
- La position des différents acteurs concernés : pêcheurs, propriétaires de moulins, agriculteurs, inondés, industriels.
- Les leviers pour améliorer l'émergence des démarches, consolider les maîtrises

d'ouvrage, faciliter l'embauche et le travail du technicien de rivière et pour donner de la lisibilité et de la cohérence aux opérations.

Au regard des éléments détaillés dans cette évaluation et afin de rebondir sur les pistes d'amélioration de la mise en œuvre des démarches de restauration et d'entretien des cours d'eau, il apparaît nécessaire que la CLE via sa structure porteuse tienne un rôle accru en matière d'information, de communication et d'échange d'expérience vers les maîtres d'ouvrage ainsi qu'en matière de coordination et de pilotage des projets.



► **Consultez l'historique et l'avancement du SAGE sur www.sagehuisne.org**

La composition de la CLE et de son bureau

En **gras** les 20 membres du bureau

1 Représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (30 membres)

➔ Conseil régional de Basse-Normandie

M. le Président ou son représentant (t)

➔ Conseil régional des Pays-de-la-Loire

M. Jean-Pierre Le SCORNET (t)

M^{me} Françoise MARCHAND (s)

➔ Conseil régional du Centre

M^{me} Annie DUBOURG (t)

M. Bernard FARION (s)

➔ Conseil général d'Eure-et-Loir

M. Yani PICHARD (t)

➔ Conseil général de la Sarthe

M. Roland du LUART (t)

M. Charles SOMARE (t)

➔ Conseil général de l'Orne

M^{me} Odile DUVAL (t)

M. Jean-Pierre GERONDEAU (t)

➔ Association départementale des maires d'Eure-et-Loir

M. Guy CHAMPION, Nogent-le-Rotrou (t)

M. Bertrand de MONICAULT, Trisay-Coutretot-Saint Serge (t)

➔ Association départementale des maires de la Sarthe

M. Michel ODEAU, Vilaines-la-Gonais (t)

M. Robert MERIAU, Duneau (t)

M. Paul GLINCHE, Montfort-le-Gesnois (t)

M. Marc DELIGNY, Le Mans (t)

M. Claude DROUAUX, Saint-Mars-la-Brière (t)

M^{me} Cécile KNITTEL, La Ferté-Bernard (t)

➔ Association départementale des maires de l'Orne

M. Jean MIGNAN, Rémalard (t)

M. Claude BARBIER, Ceton (t)

Mme Brigitte LUYPAERT, Berd'huis (t)

M. Pierre LESUEUR, Corbon (t)

M. Maurice BOULLAY, La Chapelle Souëf (t)

M^{me} Danièle LALAOUNIS, Longny-au-Perche (t)

➔ Syndicats d'alimentation en eau potable

M. Pierre MENAGER, SMPEP du Perche Sud (t)

M. Roland CAILLAUD, SDE de l'Orne (t)

M. Benoît CHARVET, SIDERM (t)

➔ Communauté de communes de l'Orne

M. Jean-Michel OLIVIER, Cdc du Perche Rémalardais (t)

➔ Communauté urbaine Le Mans Métropole

M. Jean-Luc FONTAINE (t)

➔ Parc naturel régional du Perche

M. Jean-Michel BOUVIER (t)

➔ Syndicat mixte du bassin de retenue de Margon

M. Philippe RUHLMANN (t)

➔ Syndicat mixte de la rivière Huisne

M. Claude BEUGLE (t)

2

Représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées (14 membres)

➔ Chambres de commerce et d'industrie

M. Dominique CABARET, Eure-et-Loir (t)

M. Eric Le DAULT, Sarthe (t)

➔ Chambres d'agriculture

M. Sylvain PELLERAY, Orne (t)

M^{me} Martine MOULIN (s)

M^{lle} Soline LAGNEAU-CAMUS, Eure-et-Loir (t)

M. Christophe AVISSE, Eure-et-Loir (s)

M^{me} Roselyne THOMELIN, Sarthe (t)

M. Eric TROCHON, Sarthe (s)

➔ Union nationale des industries de carrières et de matériaux de construction

M. Yves RIVAIN, UNICEM Pays-de-la-Loire (t)

M. Christophe HARDY, UNICEM Pays-de-la-Loire (s)

➔ Associations de protection de la nature

M. Cédric DELCLOY, AFFO (t)

M^{me} Edith GRANDJEAN, AFFO (s)

M. Jean-Christophe GAVALLET, SNE (t)

M^{me} Yvette BROUARD, SNE (s)

➔ Fédération française des associations de sauvegarde des moulins

M. Michel BARDET, ARAM de Basse-Normandie (t)

➔ Fédérations départementales pour la pêche et la protection du milieu aquatique

M. Jean-Paul DORON, Orne (t)

M. Jean JOUBERT, Orne (s)

M. Denis LEGRET, Eure-et-Loir (t)

M. Pierre FETTER, Eure-et-Loir (s)

M. Jean-Claude THIBAULT, Sarthe (t)

➔ Association de défense des consommateurs

M. Didier BLANC, AFOC de la Sarthe (t)

M. Yvon PELET, AFOC de la Sarthe (s)

➔ Association de défense des sinistrés des inondations

M. Michel RIOUX, ADSPQI du Mans (t)

M. André BROSSARD, ADSPQI du Mans (s)

3

Représentants de l'Etat et de ses établissements publics (14 membres)

M. le Préfet de la Région Centre, Coordonnateur de Bassin

M. le Préfet d'Eure-et-Loir

M. le Préfet de l'Orne

M. le Préfet de la Sarthe

M. le Chef de la MISE d'Eure-et-Loir

Un représentant de la DDT de l'Orne

Deux représentants de la DDT de la Sarthe

M. le DDASS de l'Orne

M. le DDASS de la Sarthe

M. le DREAL de Basse-Normandie

M. le DREAL des Pays-de-la-Loire

M. le DG de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

M. le DR de l'ONEMA (DI Bretagne Pays-de-la-Loire)

Les communes du périmètre du SAGE



Source(s): IGN BD Cartho®, BD CarThAgE Loire Bretagne 1996, IGN BD Alti 2003, Licence n°2003/CUGN-0059, ©IIBS 2010

•> ORNE (84 communes)

APPENAI-SOUS-BELLEME
 AUTHEUIL
 BELLAVILLIERS
 BELLEME
 BELLOU-LE-TRICHARD
 BELLOU-SUR-HUISNE
 BERD'HUIS
 BIVILLIERS
 BIZOU
 BOISSY-MAUGIS
 BRETONCELLES
 BUBERTRE
 CETON
 LA CHAPELLE-MONTLIGÉON
 LA CHAPELLE-SOUËF
 COLONARD-CORUBERT
 COMBLOT
 CONDEAU
 CONDE-SUR-HUISNE
 CORBON
 COULIMER
 COULONGES-LES-SABLONS
 COURCERAULT
 COURGEON
 COURGEOUT
 DAME-MARIE
 DANCE
 DORCEAU
 EPERRAIS
 FEINGS
 GEMAGES
 LE GUE-DE-LA-CHAÎNE
 L'HERMITIERE
 L'HÔME-CHAMONDOT
 IGE
 LIGNEROLLES
 LOISAIL
 LONGNY-AU-PERCHE
 LA MADELEINE-BOUVET
 LE MAGE
 MAISON-MAUGIS
 MALE
 MALETABLE
 MARCHAINVILLE
 MAUVES-SUR-HUISNE
 MONCEAUX-AU-PERCHE
 MORTAGNE-AU-PERCHE
 MOULICENT
 MOUSSONVILLIERS
 MOUTIERS-AU-PERCHE
 NOCE
 PERFONDEVAL
 LE PAS-SAINT-L'HOMER
 LA PERRIERE
 PERVENCHERES
 LE PIN-LA-GARENNE
 POUVRAI
 PREAUX-DU-PERCHE
 REMALARD
 REVEILLON
 LA ROUGE
 SAINT AGNAN-SUR-ERRE
 SAINT AUBIN-DES-GROIS
 SAINT CYR-LA-ROSIERE
 SAINT-DENIS-SUR-HUISNE
 SAINT GERMAIN-DE-LA-COUDRE
 SAINT GERMAIN-DES-GROIS
 SAINT HILAIRE-LE-CHATEL
 SAINT HILAIRE-SUR-ERRE

SAINT JEAN-DE-LA-FORET
SAINT JOUIN-DE-BLAVOU
SAINT LANGIS-LES-MORTAGNE
SAINT MARD-DE-RENO
SAINT MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME
SAINT MAURICE-SUR-HUISNE
SAINT OUEN-DE-LA-COUR
SAINT PIERRE-LA-BRUYERE
SAINT VICTOR-DE-RENO
SERIGNY
LE THEIL-SUR-HUISNE
TOUROUVRE
LA VENTROUZE
VERRIERES
VILLIERS-SOUS-MORTAGNE

◦◦➤ SARTHE (77 communes)

ARDENAY-SUR-MERIZE
AVEZE
BEAUFAY
BEILLE
BOESSE-LE-SEC
BONNETABLE
LA BOSSE
BOUER
BOULOIRE
LE BREIL-SUR-MERIZE
BRETTE-LES-PINS
BRIOSNE-LES-SABLES
CHALLES
CHAMPAGNE
CHANGE
LA CHAPELLE-DU-BOIS
LA CHAPELLE-SAINT-REMY
CHERRE
CHERREAU
CONNERRE

CORMES
COUDRECIEUX
COURCEBOEUF
COURCEMONT
COURGENARD
DEHAULT
DOLLON
DUNEAU
FATINES
LA FERTE-BERNARD
JOUÉ-L'ABBÉ
LAMNAY
LAVARE
LOMBRON
LE LUART
MAISONCELLES
LE MANS
MONTAILLE
NEUVILLE-SUR-SARTHE
NOGENT-LE-BERNARD
NUILLÉ-LE-JALAI
PARIGNE-L'ÉVÊQUE
MONTFORT-LE-GESNOIS
PREVAL
PREVELLES
SAINT AUBIN-DES-CODRAIS
SAINT CELERIN
SAINT CORNEILLE
SAINT DENIS-DES-CAUDRAIS
SAINT GEORGES-DU-ROSAY
SAINT HILAIRE-LE-LIERRU
SAINT JEAN-DES-ÉCHELLES
SAINT MAIXENT
SAINT MARS-DE-LOCQUENAY
SAINT MARS-D'OUTILLE
SAINT MARS-LA-BRIERE
SAINT MARS-SOUS-BALLON
SAINT MARTIN-DES-MONTS

SAINT MICHEL-DE-CHAVAINES
SARGE-LES-LE-MANS
SAVIGNE-L'ÉVÊQUE
SCEAUX-SUR-HUISNE
SEMUR-EN-VALLON
SILLE-LE-PHILIPPE
SOULIGNE-SOUS-BALLON
SOULITRE
SOUVIGNE-SUR-MÈME
SURFONDS
THELIGNY
THORIGNE-SUR-DUE
TORCE-EN-VALLE
TUFFE
VIBRAYE
VILLAINES-LA-GONAI
VOLNAY
VOUVRAY-SUR-HUISNE
YVRE-L'ÉVÊQUE

◦◦➤ EURE-ET-LOIR (26 communes)

ARGENVILLIERS
AUTHON-DU-PERCHE
BEAUMONT-LES-AUTELS
BETHONVILLIERS
BRUNELLES
CHAMPROND-EN-GATINE
CHAMPROND-EN-PERCHET
COUDRAY-AU-PERCHE
COUDRECEAU
LES ETILLEUX
FRETIGNY
LA GAUDAINÉ
MARGON
MAROLLES-LES-BUIS
MEAUCE
MONTIREAU
MONTLONDON

NOGENT-LE-ROTHOU
SAINT BOMER
SAINT DENIS-D'AUTHOU
SAINT JEAN-PIERRE-FIXTE
SAINT VICTOR-DE-BUTHON
SOUANCE-AU-PERCHE
TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE
VAUPILLON
VICHÈRES

➤ 2.3 Le SAGE du bassin de la Sarthe Amont

► Son avancement et les études menées

La stratégie collective du SAGE



La stratégie collective a été adoptée à l'unanimité par la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sarthe Amont le 29 avril 2009. Elle est le fruit d'un important travail de concertation mené avec les trois commissions thématiques, les membres de la Commission Locale de l'Eau et les élu(e)s locaux.

Les différentes phases de concertation ont permis d'approfondir l'analyse pour chacun des thèmes et enjeux du SAGE (qualité de l'eau, quantité de la ressource, milieux aquatiques et naturels, inondations, loisirs et tourisme) ; cela en proposant des actions et

des règles de gestion adaptées aux problématiques locales qui vont au delà du scénario tendance, tant pour les objectifs visés que pour les moyens mis en œuvre.

Au cours de cette démarche, le forum des élu(e)s organisé le 21 novembre 2008 et rassemblant plus d'une centaine d'élus du bassin versant a été une étape importante, en posant les fondements de la stratégie collective.

La stratégie collective se structure autour d'un ensemble d'objectifs collectifs, retenu par la Commission Locale de l'Eau, pour aboutir à une meilleure gestion globale de l'eau, des milieux aquatiques, de la ressource en eau et des usages sur le bassin versant.

5 grands objectifs collectifs ont été retenus et hiérarchisés de la façon suivante :

- Agir sur la morphologie des cours d'eau et les zones humides pour atteindre le bon état.
- Améliorer la qualité de l'eau et sécuriser la ressource en eau pour atteindre le bon état
- Protéger les populations contre le risque inondation.
- Promouvoir les actions transversales pour un développement équilibré des

territoires, des activités et des usages

- Partager et appliquer le SAGE

Chaque objectif est décliné en une série de mesures d'ordre opérationnel ou réglementaire à l'échéance de six ans, durée d'exercice du SAGE.

Le rapport d'étude et ses annexes sont disponibles en téléchargement sur le site Web de la CLE (www.sage-sartheamont.org)

La rédaction du SAGE et de ses documents annexes

Suite à l'approbation de la stratégie collective le 29 avril 2009, la CLE est entrée dans la dernière phase de rédaction du SAGE qui la mènera jusqu'à l'approbation préfectorale du schéma.

L'objectif concret de cette prestation est donc la rédaction des différents documents composant le SAGE : le PAGD, le règlement, le rapport environnemental, les fiches actions, etc.

La portée réglementaire des SAGE ayant été renforcée par les textes de lois récents, la CLE a jugé indispensable de s'adjoindre les compétences de juristes afin de :

- Vérifier la compatibilité du contenu du PAGD et du règlement avec la réglementation en vigueur et anticiper sur celles à venir (SDAGE en cours de révision).
- Préciser la forme, autrement dit de distinguer dans la rédaction les dispositions relevant du PAGD et celles relevant du règlement.

Comme pour les premières phases d'élaboration du SAGE, la CLE souhaite s'inscrire dans une démarche participative, et continuera d'associer les acteurs du bassin versant en organisant les réunions de concertation et d'échange nécessaires à l'appropriation collective du SAGE.

Les forums locaux sur l'eau



La CLE a organisé en novembre 2009 quatre forums publics à Courcé, Le Mans, Alençon et Vivoin afin de débattre avec les acteurs locaux des premières orientations du SAGE.

Ce sont plus de 200 personnes qui ont participé aux forums locaux pour évoquer les questions liées à l'eau et

à la préservation de la ressource.

De nombreux élu(e)s, des représentants d'associations mais aussi des usagers, simplement consommateur domestique, ont pris part à ces débats.

La morphologie des cours d'eau et la continuité écologique, enjeu prioritaire, notamment pour la préservation de la biodiversité et en particulier les circulations piscicoles ont été les sujets qui ont suscité le plus de réactions.

Cela a été l'occasion de préciser que concernant les ouvrages par exemple, un inventaire complet sera réalisé avec les acteurs concernés, propriétaires d'ouvrages, fédérations de pêche, service de l'État, etc..

Par ailleurs les questions liées à l'alimentation en eau potable, au traitement des eaux usées, et au rôle que chacun peut jouer tant pour économiser l'eau que pour limiter l'utilisation de produits polluants, pesticides, traitements divers ont été discutées.

Les questions liées aux pratiques agricoles, à l'aménagement du territoire et ses effets sur l'imperméabilisation des sols, les pratiques d'entretien des zones urbaines ou ouvrages autoroutes, routes, voies ferrées, ont été identifiées comme vecteurs de progrès.

La carte ci-contre montre que les participants aux forums d'échanges sur l'eau représentent de manière quasiment homogène le territoire concerné par le SAGE Sarthe Amont, avec toutefois quelques zones qui semblent moins bien représentées, notamment sur l'amont du bassin versant et la partie Centre-Est.



Cela est bien sûr à mettre en lien avec la localisation des forums. Il faut noter par ailleurs la présence d'acteurs des bassins versants voisins de la Mayenne (Argentré, Evron,...) et du bassin de la Sarthe Aval (Arnage, Fillé,...).

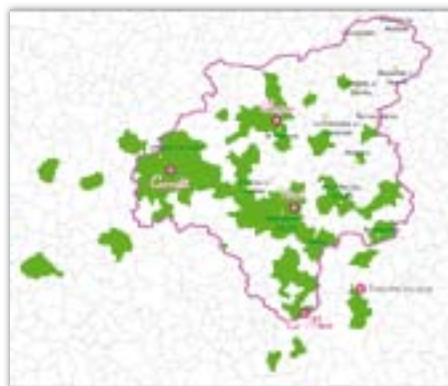
Le grand public a largement participé aux forums locaux sur l'eau, la catégorie «citoyen» représentant 40% des participants.

Cette catégorie était composée à 20% de personnes travaillant dans le domaine agricole, à 35% de personnes exerçant des professions diverses (enseignant, plombier, commerçant, informaticien,...), et à 45% de retraités.

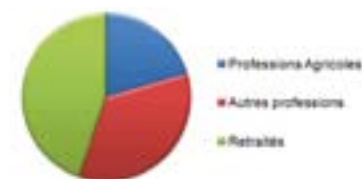
Cette bonne participation témoigne de l'intérêt du grand public sur les enjeux de l'eau à l'échelle du bassin versant.

Les représentants des associations d'usagers et les élu(e)s se sont également mobilisés pour assister aux forums locaux, ils représentaient respectivement 24 et 30% des participants.

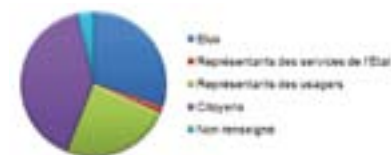
Communes de résidence des participants aux forums locaux



Les différents domaines d'activités de la catégorie «citoyen»



Les différents participants aux forums locaux



Les réunions de travail

◦> La Commission Locale de l'Eau (CLE)

La CLE se réunit en séance plénière le 29 avril 2009 au prieuré de Vivoin. Elle adopte son rapport d'activité 2008. Elle examine le projet de SDAGE Loire-Bretagne et de révision du classement «zone de répartition des eaux». Par ailleurs c'est à cette occasion que la CLE adopte à l'unanimité la stratégie collective du SAGE et lance officiellement la dernière étape d'élaboration du SAGE, à savoir la phase de rédaction.

◦> Le bureau de la CLE

En 2009, le bureau de la CLE se réunit à quatre reprises : le 10 mars (Neufchatel-en-saonois), le 1^{er} avril (Aigné), le 3 juillet (Alençon) et le 30 octobre (Alençon). L'année est marquée par trois points importants :

- le suivi et la validation de la stratégie collective du SAGE.
- le lancement de la phase de rédaction du SAGE.
- l'organisation des forums publics sur l'eau du mois de novembre.

◦> Les commissions thématiques

En 2009, les commissions thématiques se réunissent à deux reprises sous la forme d'intercommissions, le 3 février (Saint-Pierre-des-Nids) et le 24 février (La Bazoge).

Les membres des commissions ont ainsi pu travailler à la rédaction des mesures constitutives de la stratégie collective.

◦> Le comité de rédaction du SAGE

Compte tenu de la portée réglementaire du SAGE, la CLE a décidé de mettre en place un groupe de travail spécifique pour plancher sur la rédaction des dispositions et articles du SAGE. Ce comité de rédaction est composé du Président de la CLE (ou d'un vice-président), d'un représentant de la MISE de chaque département, d'un représentant de chaque DIREN, d'un représentant de l'ONEMA ainsi qu'un représentant de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Le comité de rédaction se réunit à trois reprises en 2009, le 3 juillet,

18 septembre et le 30 octobre sur Alençon.

Ces trois réunions permettent de répartir les mesures issues de la stratégie collective dans les différents documents constituant le SAGE (PAGD, règlement, etc.).

◦> Le groupe de travail sur la continuité écologique

La problématique de la continuité écologique des cours d'eau est particulièrement prégnante à l'échelle du bassin de la Sarthe Amont. Aussi la CLE a souhaité mettre en place un groupe d'échange sur cette thématique, visant à définir les préconisations et prescriptions du SAGE dans ce domaine, dans le cadre d'une démarche participative associant notamment les techniciens de rivière, les représentants des associations de protection de l'environnement, les représentants de l'État et les représentants des propriétaires.

Le groupe de travail se réunit à deux reprises en 2009, le 24 septembre au Mans, le 24 novembre à Saint-Germain-du-Corbéis.

Ces réunions sont l'occasion pour les différents acteurs en jeu d'acquérir une meilleure connaissance de cette problématique, de partager leurs perceptions respectives et de commencer à travailler ensemble à la définition d'une grille multicritères de diagnostic partagé des ouvrages hydrauliques.

◦> Le réseau technique «Aménagement et gestion des milieux aquatiques»

Cf. page n°8.

► Consultez l'historique et l'avancement du SAGE sur www.sage-sartheamont.org

La composition de la CLE et de son bureau

En **gras** les 22 membres du bureau

1 Représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (29 membres)

➡ Conseil régional de Basse-Normandie

Mme Denise FRANÇOIS

➡ Conseil régional des Pays-de-la-Loire

Mme Sylvie ESLAN

➡ Conseil général de la Sarthe

Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER

➡ Conseil général de la Mayenne

M. Daniel LENOIR

➡ Conseil général de l'Orne

M. Jean-Pierre GERONDEAU

➡ Représentants des maires de la Sarthe

M. François ROBIN, maire de Beaumont-sur-Sarthe

M. Benoît BOUIX, maire de Piacé

M. Jean-Louis FRESNEAU, maire de La Guierche

M. Christophe ROUILLON, maire de Coulaines

Mme MICHELINE GENDRON, maire de Maresché

Mme Véronique CANTIN, maire de Neuville-sur-Sarthe

M. Philippe POUMAILLOUX, maire de St-Pavace

M. Jean-Claude LEBOSSE, maire de Sougé-le-Ganelon

M. Henri-Jacques DE CAUMONT LA FORCE, maire de St-Aubin-de-Locquenay

M. Gérard BRAULT, maire de St-Léonard-des-Bois

➡ Représentants des maires de la Mayenne

M. Roland RENARD, maire-adjoint de Villaines-la-Juhel

M. Christian GIROUX, maire-adjoint de St-Pierre-des-Nids

➡ Représentants des maires de l'Orne

M. Pierre CHATELLIER, maire d'Hauterive

M. Michel JULIEN, M. de St-Denis-sur-Sarthon

M. Jean LAMY, maire de Bazoches-sur-Hoëne

M. Daniel DELYE, maire-adjoint du Méné-Broûlt

➡ Représentants des établissements publics de coopération intercommunale de la Sarthe :

M. Bernard BREUX, Communauté Urbaine du Mans

Mme Nelly HEUZE, ville du Mans

M. André TROTTET, Syndicat Mixte du PNR Normandie-Maine

M. Philippe GAGNOT, Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Bassin de l'Orne Saosnoise

➡ Représentants des établissements publics de coopération intercommunale de l'Orne :

M. Bertrand ROBERT, Communauté Urbaine d'Alençon

M. François TOLLOT, Maire-adjoint de la ville d'ALENÇON

M. Gaston THIBAUT, Syndicat intercommunal d'aménagement de la rivière « La Sarthe »

M. Michel SALMON, Communauté de Communes du Pays Mélois

2

Représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées (15 membres)

➡ Chambres de commerce et d'industrie

Le Président de la CCI de la Sarthe, ou son représentant

Le Président de la CCI de l'Orne, ou son représentant

➡ Chambres d'agriculture

Le Président de la Chambre d'Agriculture de la Sarthe, ou son représentant

Le Président de la Chambre d'Agriculture de la Mayenne, ou son représentant

Le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Orne ou son représentant

➡ Fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

Le Président de la FPPMA de la Sarthe, ou son représentant

Le Président de la FPPMA de la Mayenne, ou son représentant

Le Président de la FPPMA de l'Orne, ou son représentant

➡ Associations de protection de la nature

Le Président de Sarthe Nature Environnement, ou son représentant

Le Président de Mayenne Nature Environnement, ou son représentant

Le Président de l'Association Faune et Flore de l'Orne, ou son représentant

➡ Fédération française des associations de sauvegarde des moulins et rivières de la Sarthe

La Présidente de l'Association moulins et rivières de la Sarthe, ou son représentant

➡ Association de défense des consommateurs

Le Président de l'Union Fédérale des Consommateurs de la Sarthe « QUE CHOISIR », ou son représentant

➡ Association de défense des sinistrés des inondations

Le Président de l'Association de Défense des Sinistrés et de la Protection des Quartiers Inondables (ADSPQI), ou son représentant

➡ Représentants du comité régional de canoë-kayak

Le Président du Comité Régional de Canoë-kayak de Basse-Normandie, ou son représentant

3

Représentants de l'Etat et de ses établissements publics (14 membres)

Monsieur le Préfet de la région Centre, ou son représentant

Monsieur le Préfet de la Sarthe, ou son représentant

Monsieur le Préfet de la Mayenne, ou son représentant

Monsieur le Préfet de l'Orne, ou son représentant

Monsieur le délégué régional de l'Agence de l'Eau de la délégation Anjou-Maine, ou son représentant

Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, ou son représentant

Monsieur le Chef de la MISE de la Sarthe, ou son représentant

Monsieur le Chef de la MISE de la Mayenne, ou son représentant

Monsieur le Chef de la MISE de l'Orne, ou son représentant

Monsieur le DDAF de la Sarthe, ou son représentant

Monsieur le DDAF de la Mayenne, ou son représentant

Monsieur le DDAF de l'Orne, ou son représentant

Mme la Déléguée de l'ONEMA Interrégionale Bretagne - Pays-de-la-Loire, ou son représentant

Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de Basse-Normandie, ou son représentant

Les communes du périmètre du SAGE

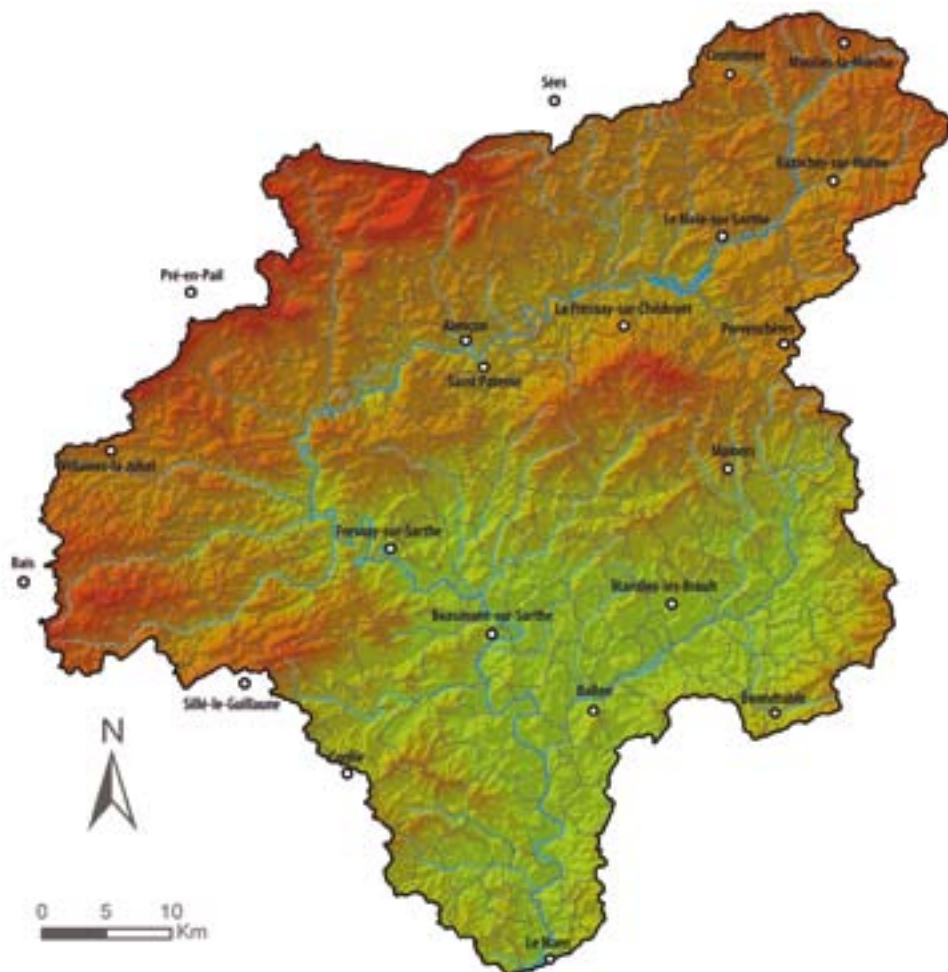
◦> ORNE (96 communes)

ALENÇON
AUNAY-LES-BOIS
AUNOU-SUR-ORNE
BARVILLE
BAZOUCHES-SUR-HOENE

BOECE
BOITRON
LE BOUILLON
BURE
BURES
BURSARD

CERISE
LE CHALANGE
CHAMPEAUX-SUR-SARTHE
CHAMPS
LA CHAPELLE-PRES-SEES
CHEMILLI
COLOMBIERS
CONDE-SUR-SARTHE
COULIMER
COULONGES-SUR-SARTHE
COURGEOUT
COURTOMER
CUISSAI
DAMIGNY
ESSAY
FAY
LA FERRIERE-BOCHARD
FONTENAI-LES-LOUVETS
FORGES
GANDELAIN
HAUTERIVE
HELOUP
IGE
LA LACELLE
LALEU
LARRE
LIVAIE
LONGUENOE
LONRAI
MAHERU
MARCHEMAISONS
LE MELE-SUR-SARTHE
LE MENIL-BROUT
MENIL-ERREUX
LE MENIL-GUYON
LA MESNIERE
MIEUXCE
MONTCHEVREL
MONTGAUDRY
MOULINS-LA-MARCHE
NEAUPHE-SOUS-ESSAI

NEUILLY-LE-BISSON
ORIGNY-LE-BUTIN
ORIGNY-LE-ROUX
PACE
LA PERRIERE
PERVENCHERES
LE PLANTIS
POUVRAI
RADON
LA ROCHE-MABILE
ROUPERROUX
SAINT-AIGNAN-SUR-SARTHE
SAINT-AQUILIN-DE-CORBION
SAINT-AUBIN-D'APPENAI
SAINT-CENERI-LE-GEREI
SAINT-DENIS-SUR-SARTHON
SAINT-DIDIER-SOUS-ECOUVES
SAINTE-CERONNE-LES-MORTAGNE
SAINT-ELLIER-LES-BOIS
SAINTE-SCOLASSE-SUR-SARTHE
SAINT-FULGENT-DES-ORMES
SAINT-GERMAIN-DE-MARTIGNY
SAINT-GERMAIN-DU-CORBEIS
SAINT-GERMAIN-LE-VIEUX
SAINT-GERVAIS-DU-PERRON
SAINT-HILAIRE-LE-CHATEL
SAINT-JULIEN-SUR-SARTHE
SAINT-LEGER-SUR-SARTHE
SAINT-MARTIN-DES-PEZERITS
SAINT-NICOLAS-DES-BOIS
SAINT-OUEN-DE-SECHEROUVRE
SAINT-QUENTIN-DE-BLAVOU
SEES
SEMALLE
SOLIGNY-LA-TRAPPE
SURE
TELLIERES-LE-PLESSIS
TREMONT
VALFRAMBERT
VAUNOISE
LES VENTES-DE-BOURSE



VIDAI
VINGT-HANAPS

◦➤ **SARTHE (136 communes)**

AIGNE
AILLIERES-BEAUVOIR
ANCINNES
ARCONNAY
ASSE-LE-BOISNE
ASSE-LE-RIBOUL
LES AULNEAUX
AVESNES-EN-SAOSNOIS
BALLON
LA BAZOGE
BEAUMONT-SUR-SARTHE
BERUS
BETHON
BLEVES
BONNETABLE
BOURG-LE-ROI
BRIOSNE-LES-SABLES
CHAMPFLEUR
LA CHAPELLE-SAINT-AUBIN
LA CHAPELLE-SAINT-FRAY
CHASSE
CHAUFOR-NOTRE-DAME
CHENAY
CHERANCE
CHERISAY
LE CHEVAIN
COMMERVEIL
CONGE-SUR-ORNE
CONLIE
CONTILLY
COULAINES
COULOMBIERS
COURCIVAL
COURGAINS
CRISSE
CURES
DANGEUL
DEGRE
DISSE-SOUS-BALLON
DOMFRONT-EN-CHAMPAGNE
DOUCELLES

DOUILLET
LA FRESNAYE-SUR-CHEDOUET
FRESNAY-SUR-SARTHE
FYE
GESNES-LE-GANDELIN
GRANDCHAMP
LA GUIERCHE
JAUZE
JOUE-L'ABBE
JUILLE
LAVARDIN
LIGNIERES-LA-CARELLE
LIVET-EN-SAOSNOIS
LOUVIGNY
LOUZES
LUCE-SOUS-BALLON
MAMERS
LE MANS
MARESCHE
MAROLLES-LES-BRAULTS
MAROLLETTE
LES MEES
MEURCE
MEZIERES-SOUS-LAVARDIN
MEZIERES-SUR-PONTHOUIN
LA MILESSÉ
MOITRON-SUR-SARTHE
MONCE-EN-SAOSNOIS
MONHOUDOU
MONTBIZOT
MONTIGNY
MONTREUIL-LE-CHETIF
MONT-SAINT-JEAN
MOULINS-LE-CARBONNEL
NAUVAY
NEUFCHATEL-EN-SAOSNOIS
NEUVILLALAIS
NEUVILLE-SUR-SARTHE
NOGENT-LE-BERNARD
NOUANS
OISSEAU-LE-PETIT
PANON
PERAY
PEZE-LE-ROBERT
PIACE

PIZIEUX
LA QUINTE
RENE
ROUESSE-FONTAINE
ROUILLON
ROULLEE
ROUPERROUX-LE-COQUET
SAINT-AIGNAN
SAINT-AUBIN-DE-LOCQUENAY
SAINT-CALEZ-EN-SAOSNOIS
SAINT-CHRISTOPHE-DU-JAMBET
SAINT-COSME-EN-VAIRAIS
SAINT-JAMME-SUR-SARTHE
SAINT-SABINE-SUR-LONGEVE
SAINT-GEORGES-LE-GAULTIER
SAINT-GERMAIN-SUR-SARTHE
SAINT-JEAN-D'ASSE
SAINT-LEONARD-DES-BOIS
SAINT-LONGIS
SAINT-MARCEAU
SAINT-MARS-SOUS-BALLON
SAINT-OUEN-DE-MIMBRE
SAINT-PATERNE
SAINT-PAUL-LE-GAULTIER
SAINT-PAVACE
SAINT-PIERRE-DES-ORMES
SAINT-REMY-DE-SILLE
SAINT-REMY-DES-MONTS
SAINT-REMY-DU-VAL
SAINT-RIGOMER-DES-BOIS
SAINT-SATURNIN
SAINT-VICTEUR
SAINT-VINCENT-DES-PRES
SAOSNES
SARGE-LES-LE-MANS
SEGRIE
SILLE-LE-GUILLAUME
SOUGE-LE-GANELON
SOUILLE
SOULIGNE-SOUS-BALLON
TEILLE
TERREHAULT
THOIGNE
THOIRE-SOUS-CONTENSOR
TRANGE

LE TRONCHET
VERNIE
VEZOT
VILLAINES-LA-CARELLE
VIVOIN

◦➤ **MAYENNE (21 communes)**

AVERTON
BAIS
BOULAY LES IFS
CHAMPFREMONT
CHAMPGENETEU
COURCITE
CRENNES SUR FRAUBEE
GESVRES
IZE
PRE EN PAIL
RAVIGNY
SAINT AUBIN DU DESERT
SAINT GERMAIN DE COULAMER
SAINT MARS DU DESERT
SAINT MARTIN DE CONNEE
SAINT PIERRE DES NIDS
SAINT PIERRE SUR ORTHE
SAINT THOMAS DE COURCERIER
TRANS
VILLAINES LA JUHEL
VIMARCE





3. La communication et l'information sur l'eau

➤ 3.1 Le SAGE du bassin de l'Huisne

► Ses publications

Toutes les publications détaillées ci-après sont réalisées par l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe, cellule d'animation de la CLE.

La Lettre du SAGE

Les 10^e et 11^e numéros de La Lettre du SAGE ont été édités en mars et décembre 2009. Diffusée à 3 500 exemplaires, La Lettre du SAGE est adressée :

- Aux membres de la Commission Locale de l'Eau.
- Aux membres des commissions thématiques.
- Aux membres des réseaux techniques.
- Aux communes et groupements de communes du bassin versant.
- Aux partenaires techniques financiers de la CLE.



La Lettre Web du SAGE

Créée en 2004, La Lettre Web du SAGE (newsletter) est un moyen d'information de l'actualité du SAGE qui fonctionne par l'intermédiaire des messageries électroniques. L'inscription à la newsletter du SAGE se fait via le site Web de la CLE. Le nombre de destinataires de la Lettre Web s'élève à 657 personnes et organismes.

En 2009, cinq numéros de La Lettre Web sont diffusés :

- Lettre Web n°21 : le 16/03/2009.
- Lettre Web n°22 : le 10/04/2009.
- Lettre Web n°23 : le 05/06/2009.
- Lettre Web n°24 : le 27/08/2009.
- Lettre Web n°25 : le 16/10/2009.

Le guide pratique «Le SAGE du bassin versant de l'Huisne, du projet à l'action»

Afin de rendre le SAGE facile d'accès et compréhensible de tous, la Commission Locale de l'Eau a choisi de réaliser ce guide pratique. Il est à considérer comme une synthèse des documents constituant le SAGE. Ce guide a été élaboré sur la base de 8 fiches thématiques reprenant les grands enjeux du bassin versant. Édité à 500 exemplaires, ce guide est adressé aux membres de la CLE, aux membres des commissions thématiques, aux membres des réseaux techniques, aux communes et groupements de communes du bassin versant et aux partenaires techniques financiers de la CLE.



La vie de la CLE en 2008, rapport d'activité

Le rapport annuel d'activité est adopté par le conseil d'administration de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe le 20 février 2009, le bureau de la CLE le 26 février et la CLE le 2 avril. Édité à 300 exemplaires, il est diffusé à l'ensemble des collectivités du bassin versant, aux préfets de l'Orne, d'Eure-et-Loir et de la Sarthe, au Préfet coordonateur du bassin Loire-Bretagne, au Président de Comité de bassin Loire-Bretagne.



► Son site Web : www.sagehuisne.org

Le site Web de la Commission Locale de l'Eau existe depuis le 1er novembre 2003. Ce site est entièrement consacré au SAGE. Bien plus qu'un simple site vitrine, il témoigne de la volonté de la CLE de mettre à disposition du plus grand nombre, le maximum d'informations sur son action.



Dans l'optique de la phase de mise en œuvre du SAGE et forte du constat que son principal outil de communication et d'information devait coller au plus près à l'avancement du SAGE ainsi qu'aux besoins des différents acteurs du bassin versant, la CLE propose depuis le 1er

mars, la dernière version de son site Web.

Outre un changement d'identité visuelle, la mise en place de cette nouvelle version est l'occasion de revoir l'organisation interne du site et de faire profiter les internautes de plusieurs nouveautés. Il s'agit notamment :

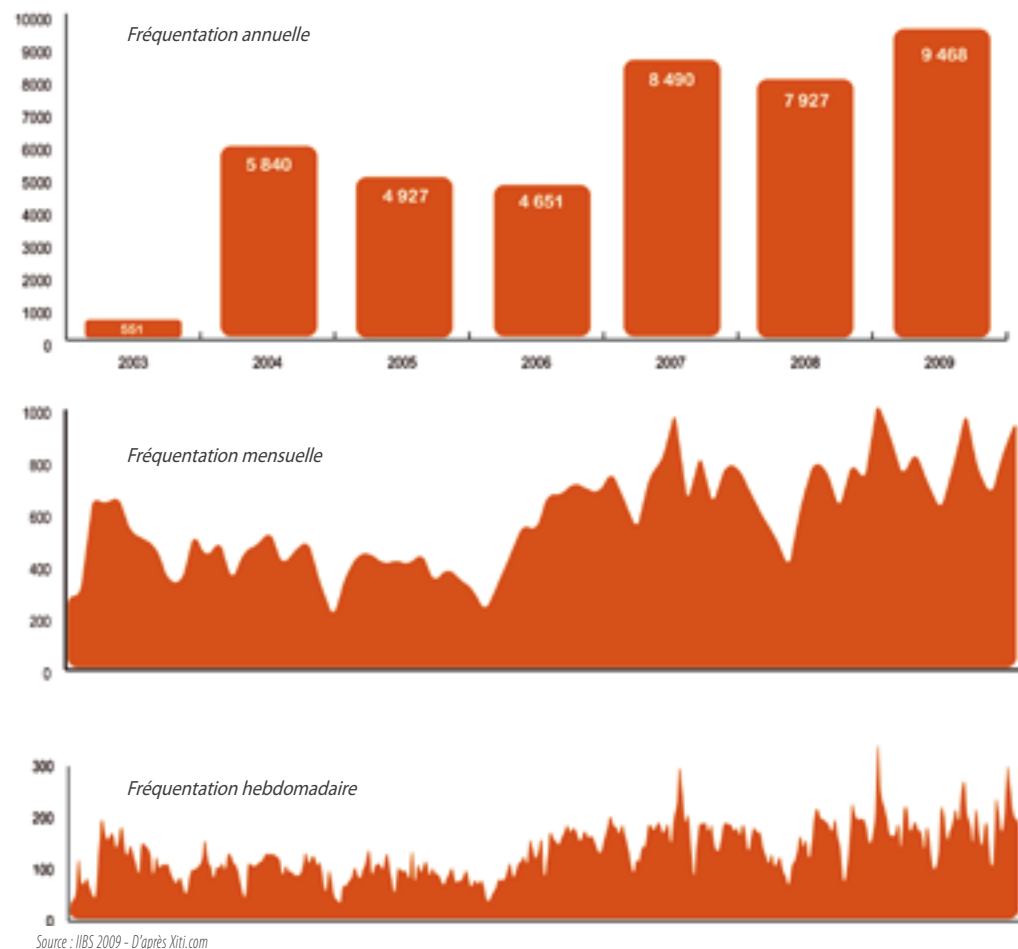
- D'une photothèque thématique.
- De dossiers thématiques comme l'entretien des cours d'eau, les pesticides ou bien encore la récupération de l'eau de pluie.
- Du module de cartographie dynamique pour la consultation de données géographiques à l'échelle communale. Les risques naturels, les milieux naturels, la socio-économie du bassin versant sont quelques unes des informations visualisables grâce à cet outil.

Les chiffres de fréquentation du site sont les suivants (comparaison avec 2008) :

- Nombre de visites : 9 468 (+ 19,4 %).
- Nombre de pages vues : 35 433(+ 30,6 %).
- Durée moyenne d'une visite : 8'28" (+ 6,2 %).

Depuis sa création le site a enregistré 41 863 visites. Les volumes et les moyennes de fréquentation sont présentés ci-après.

Évolution de la fréquentation du site depuis son ouverture



Nombre moyen de visites depuis l'ouverture du site

Annuel	Mensuel	Hebdomadaire
6 789	565	129

Source : IIBS 2009

► L'information et la sensibilisation sur le SAGE

Le SAGE a été présenté devant plusieurs assemblées en 2009 :

- 4 février : communes du bassin versant de la Ronne à Coudray-au-Perche (28).
- 26 février : assemblée générale de l'association de défense de la vallée de l'Huisne à Avezé (72).
- 15 avril : commune de Bellou-le-Trochard (61).
- 23 avril : commune de l'Hermitière (61).
- 18 novembre : Commission extra-communautaire «Prévention et réduction de l'impact des crues» de Le Mans Métropole (72).

➤ 3.2 Le SAGE du bassin de la Sarthe Amont

► Ses publications

Toutes les publications détaillées ci-après sont réalisées par l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe, cellule d'animation de la CLE.

La Lettre du SAGE

Le 7^e numéro de La Lettre du SAGE est paru en août 2009. La charte graphique de la lettre du SAGE, a été revue pour être en cohérence avec le nouveau site web de la CLE. Diffusée à 5 000 exemplaires, La Lettre du SAGE est adressée :

- Aux membres de la Commission Locale de l'Eau.
- Aux membres des commissions thématiques.
- Aux membres des réseaux techniques.
- Aux communes et groupements de communes du bassin versant.

- Aux partenaires techniques et financiers de la CLE.

Au sommaire de ce numéro :

- La stratégie collective du SAGE.
- Le portage du SAGE.
- La cartographie en ligne.
- Un nouveau site web pour la CLE.
- Élaboration du SAGE : à suivre.



La Lettre Web du SAGE

Créée en janvier 2006, La Lettre Web du SAGE (newsletter) est un moyen d'information de l'actualité du SAGE qui fonctionne par l'intermédiaire des messageries électroniques. L'inscription à la newsletter du SAGE se fait via le site Web de la CLE.

La Lettre Web du SAGE a subi un profond lifting à l'occasion de la refonte graphique du site Web de la CLE en avril 2009. En 2009, sept numéros de La Lettre Web sont diffusés :

- Lettre Web n°20 : le 02/01/2009.
- Lettre Web n°21 : le 05/02/2009.
- Lettre Web n°22 : le 07/04/2009.
- Lettre Web n°23 : le 12/06/2009.
- Lettre Web n°24 : le 12/10/2009.
- Lettre Web n°25 : le 25/11/2009.
- Lettre Web n°26 : le 01/12/2009.



Le nombre de destinataires de la Lettre Web s'élève à 550 personnes et organismes.

Une plaquette d'information sur la stratégie collective



Diffusée à l'occasion des forums locaux sur l'eau de novembre 2009, la plaquette d'information sur la stratégie collective du SAGE présente de manière pédagogique et illustrée le contenu du rapport adopté par la CLE en avril 2009.

Cette plaquette détaille les mesures proposées par les acteurs du bassin versant pour chacun des 5 objectifs retenus par la CLE.

Diffusée à 4000 exemplaires dans les communes et leurs groupements, aux représentants des usagers et aux services de l'État du bassin versant, cette plaquette a servi de support de communication pour les forums locaux organisés en novembre 2009.

► Son site Web : www.sage-sartheamont.org

Le site Web de la CLE est son principal vecteur de communication à destination des acteurs du bassin versant, et du grand public.

En plus d'informer sur l'actualité de l'eau à l'échelle du bassin versant, il permet à tous de consulter les comptes-rendus des réunions, les rapports d'études et autres publications de la CLE.

Après cinq années de fonctionnement, son contenu s'est considérablement enrichi et il est apparu nécessaire de procéder à une réorganisation globale de l'architecture du site pour permettre aux internautes d'accéder facilement aux différentes rubriques du site. Parmi les nouveautés on note la création d'une rubrique nommée «observatoire du bassin versant», et permettant un accès simplifié à l'outil de cartographie dynamique et à une phototèque.

Cette refonte générale s'est accompagnée d'un lifting profond de la ligne graphique, plus moderne, et plus généreuse en largeur pour être adaptée à la taille des écrans d'aujourd'hui.



Enfin, et d'un point de vue plus technique, le code XHTML 1.0 produit pour le nouveau site est plus performant (temps de chargement des pages amélioré), et, surtout, respecte les standards d'accessibilité du contenu aux publics handicapés (faculté de lecture du code avec des navigateurs sonores ou en braille).

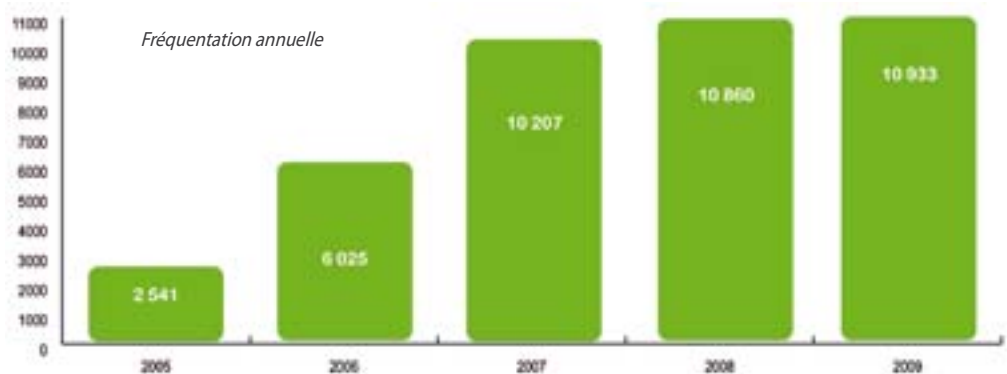
Depuis sa création en mars 2005, la fréquentation du site internet de la CLE n'a cessé d'augmenter pour atteindre 10 006 visiteurs en 2009.

Les chiffres de fréquentation du site sont les suivants (comparaison avec 2008) :

- Nombre de visites : 10 933 (+0.7 %).
- Nombre de pages vues : 31 047 (- 0.8 %).
- Durée moyenne d'une visite : 6'31" (+2.6 %).

Depuis sa création le site a enregistré 40 655 visites. Les volumes et les moyennes de fréquentation sont présentés ci-après.

Évolution de la fréquentation du site depuis son ouverture



Source : IIBS 2009 - D'après Xiti.com

Nombre moyen de visites depuis l'ouverture du site

Annuel	Mensuel	Hebdomadaire
8 127	686	159

Source : IIBS 2009

► L'information et la sensibilisation sur le SAGE

Le SAGE a été présenté devant plusieurs assemblées en 2009 :

- 27 janvier : Lycée agricole de Sées
- 13 juin : Averton dans le cadre du eau'tour de la haute mayenne, organisé par le pays de la haute Mayenne
- 16 juin : commission extra-communautaire «prévention et réduction de l'impact des crues», Le Mans Métropole
- 31 juillet - 1^{er} et 2 août : fête de la pêche et de la chasse de Carrouges.

► 3.3 Le SIG de l'Institution

► Un SIG pour le suivi et l'évaluation des SAGE

Les Commissions Locales de l'Eau des SAGE des bassins de l'Huisne et de la Sarthe Amont ont émis la volonté de disposer d'un outil de suivi et d'évaluation des politiques de gestion durable des eaux menées sur les deux bassins. Cette volonté s'est concrétisée par le recrutement d'un chargé de mission pour le suivi et l'évaluation des actions des SAGE le 1^{er} octobre 2009 (pour une durée d'un an renouvelable).

Durant les phases de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des SAGE, il s'agira, par l'outil SIG (Système d'Informations Géographiques) de suivre l'évolution des milieux et des usages au regard des objectifs fixés par les SAGE.

Le SIG permettra de maintenir un niveau de connaissance suffisant sur les bassins, grâce à la mise à jour et à l'intégration de nouvelles données.



► De nouveaux outils pour le SIG

L'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe a acquis un nouveau logiciel SIG plus performant et disposant d'une large palette d'outils de gestion des données géoréférencées, d'analyse spatiale et de catalogage. Cet outil acquis en parallèle avec le recrutement du chargé du suivi et de l'évaluation optimise largement le travail de valorisation de données qui accompagne la rédaction du SAGE Sarthe Amont et la mise en œuvre du SAGE du bassin de l'Huisne déjà approuvé.

A cela s'ajoute les outils de dessin assisté par ordinateur (DAO) que l'Institution a également acquis. Ces outils améliorent la mise en valeur cartographique et graphique des données de l'Institution.

► Avancement de la mise en œuvre du SIG

Les données géographiques des deux SAGE sont mutualisées au sein d'un seul SIG dans une architecture qui offre une entrée par SAGE. Le SIG est organisé selon différentes thématiques en fonction des besoins en données pour chaque SAGE : le tableau de bord du SAGE de l'Huisne est en cours de mise en œuvre et la rédaction des documents du SAGE Sarthe Amont est en cours.

Ainsi le système d'information géographique géré sous le format géodatabase (format de gestion de bases de données géographiques) est structuré en tenant en compte les avancées des SAGE.

► De nouveaux outils de catalogage des données

Le catalogue de données

Un catalogue complet de l'inventaire des données disponibles dans le SIG, mis en place depuis décembre 2009 est consultable sur simple demande à l'Institution. Ce catalogue regroupe toutes les données intégrées dans le SIG.

En plus de renseigner les données dont l'Institution dispose, l'outil répertorie les sources des données et les contacts pour leur acquisition. Il permet ainsi à l'ensemble des acteurs des bassins versants de l'Huisne et de la Sarthe Amont de pouvoir disposer d'informations sur les données utilisées pour la lecture des territoires des SAGE et de connaître précisément l'acteur détenteur de chaque donnée.

Les fiches métadonnées



Les métadonnées définissent l'ensemble des informations descriptives et techniques sur chaque donnée contenue dans le SIG ou dans d'autres bases de données de l'Institution (données du tableau de bord, base de données Ouvrages...). Les fiches de métadonnées décrivent de manière détaillée le contenu effectif de chaque couche de données stockée dans le SIG.

Ces fiches de métadonnées apportent des précisions complémentaires aux informations plus générales fournies par le catalogue de données et sont alors mises à disposition des acteurs du bassin avec les données fournies pour faciliter leur lecture sur les données acquises.

► Des données disponibles pour les acteurs du bassin de la Sarthe

La cartographie dynamique : un SIG en ligne

Plusieurs données sont consultables via une application dynamique basée sur Internet. L'application nommée CarMEN est hébergée par le Ministère chargé de l'environnement. Elle est accessible via le site de chaque SAGE. Cet outil disponible depuis début 2009 sur les



sites des SAGE offre aux acteurs du bassin les possibilités d'un système d'information géographique et permet de consulter ou de télécharger les données mises à disposition.

Avancement des pré-localisations (haies, zones humides et plans d'eau)

◦> La pré-localisation des haies

La pré-localisation des haies a été réalisée par photo-interprétation à partir de l'ortho-photographie aérienne. Cette donnée a pour but de fournir une bonne connaissance du paysage bocager dans les territoires des SAGE des bassins de l'Huisne et de la Sarthe Amont. Par exemple, dans le cadre de la mise en œuvre des plans locaux d'urbanisme, les zones humides et les haies devront être intégrés aux documents pour assurer leur protection.

Afin d'être une source de données exhaustive, cette pré-localisation devrait être complétée à l'aide d'observations sur le terrain.



◦> La pré-localisation des zones humides

L'Institution dispose aujourd'hui de données sur les zones humides et les plans d'eau. Ces données sont disponibles grâce au travail des Parcs naturels régionaux du Perche et de la Normandie-Maine, des Directions régionales de l'Environnement d'Aménagement et du Logement DREAL des régions Pays-de-la-Loire et Basse-Normandie et des CLE des deux SAGE. Ces pré-localisations sont consultables sur Internet via les outils de cartographie dynamique et sont également disponibles sous le système d'information géographique.

Ces données devront également être complétées par des observations sur le terrain. D'ailleurs, à ce titre, certaines communes des bassins s'impliquent déjà dans ce travail



d'inventaire des zones humides par des relevés sur le terrain. Les bases de données qui seront créées par les communes viendront compléter les données disponibles dans le SIG de l'Institution. Les deux SAGE accompagnent ce travail d'inventaire par un cadrage des projets et en mettant à disposition des communes les données nécessaires pour mener à bien leurs inventaires.

En chiffres

Un peu plus de 9 000 kilomètres de linéaire de haies sur le bassin versant de l'Huisne et 10 500 kilomètres de linéaires de haies sur le bassin versant de la Sarthe Amont ont été pré-localisés.

20 309 entités de zones humides ont été pré-localisées sur l'ensemble des bassins versant de l'Huisne et de la Sarthe Amont, pour une surface totale d'environ 15 900 hectares

◦> La mise à disposition de données aux acteurs du bassin versant

- Commune de Savigné l'Évêque.
- Commune de La Ferté-Bernard.
- Commune d'Hauterive.
- Syndicat mixte de l'Huisne.
- Association syndicale des riverains de l'Huisne et de la Vive Parence.
- Syndicat mixte du Dué et du Narais.
- Syndicat mixte du Parc naturel régional du Perche.
- Syndicat intercommunale d'alimentation en eau potable de Saint-Pierre-sur-Orthe.
- Parc naturel régional Normandie-Maine.
- Conseil général de la Sarthe.

Tableau récapitulatif des données que l'Institution peut mettre à disposition des acteurs du bassin de la Sarthe

<i>Libellé de la donnée</i>	<i>Description de la donnée</i>	<i>Format disponible</i>	<i>Mise à jour</i>	<i>Fréquence de mise à jour</i>	<i>Emprise géographique</i>	<i>Condition spécifique de mise à disposition</i>
Zonages des SAGE	Périmètres des SAGE	Shapefile	A jour / 2009	Aucune	SAGE Huisne et Sarthe Amont	Aucune
Zones d'érosion; zones d'eutrophisation	Localisation des zones d'érosion	Shapefile	A jour / 2009	Annuelle	SAGE Huisne	Convention
Cartes états des lieux ; diagnostics, etc.	Cartographie réalisée dans les documents d'élaboration des SAGE	Shapefile/PDF	A jour / 2009	Aucune	SAGE Huisne et Sarthe Amont	Aucune
Plan d'eau prélocalisés	Pré-localisation des plans d'eau par photo-interprétation	Shapefile	En cours de mise à jour / 2009	Trimestre	SAGE Huisne et Sarthe Amont	Convention Acte d'engagement
Zones humides	Pré-localisation des zones humides par photo-interprétation	Shapefile	En cours de mise à jour / 2009	Trimestre	SAGE Huisne et Sarthe Amont	Convention Acte d'engagement
Haies	Pré-localisation des haies par photo-interprétation	Shapefile	En cours de mise à jour / 2009	Trimestre	SAGE Huisne et Sarthe Amont	Convention
Ouvrages	Ouvrages transversaux	Shapefile/dBase/XLS	A jour / 2009	Non définie	SAGE Huisne et Sarthe Amont	Convention
Zones d'expansion des crues	Zones d'expansion des crues	Shapefile	A jour / 2009	Annuelle	SAGE Huisne et Sarthe Amont	Convention
Zones potentielles d'expansion des crues	Zones potentielles d'expansion des crues	Shapefile	En cours de mise à jour / 2009	Annuelle	SAGE Huisne et Sarthe Amont	Convention
Corridors humides	Délimitation des zones humides potentielles	Shapefile	A jour / 2009	Annuelle	SAGE Sarthe Amont	Convention Acte d'engagement
Indice de Beven Kirkby	Délimitation des zones humides potentielles	Shapefile/XLS	A jour / 2009	Annuelle	SAGE Huisne et Sarthe Amont	Convention Acte d'engagement



4. Le suivi et les avis sur les projets en cours

> 4.1 Le suivi des projets en cours

L'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe a représenté ou accompagné les présidents des Commissions Locales de l'Eau à plusieurs comités de pilotages, groupe de travail et autres réseaux techniques. A savoir :

- Comité de bassin Loire-Bretagne.
- Commission géographique Mayenne-Sarthe-Loir.
- Comité technique territorial Mayenne-Sarthe-Loir.
- Comité de pilotage Zones humides du Parc du Perche.
- Commission départementale des risques naturels majeurs en Sarthe.
- Comité de pilotage de l'évaluation du Contrat Restauration Entretien de la Corbionne animé par la Communauté de Communes du Perche rémalardais.
- Comité de pilotage pour la réhabilitation du Gué Carré animé par la commune de Changé.
- Comité de suivi pour la mise en place d'une structure maîtresse d'ouvrage d'opérations d'entretien et de restauration de cours d'eau sur les affluents de l'Huisne en Eure-et-Loir, piloté par la sous-préfecture de Nogent-le-Rotrou.
- Réunion d'information sur la transposition de la Directive relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation du 23 octobre 2007 animé par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer.
- Réunion d'échanges entre la MISE de l'Orne et les animateurs de Commissions Locales de l'Eau, animée par la DDAF de l'Orne.
- Réunion d'élaboration du PLU de Mâle.
- Comité de gestion de la nappe du Cénomani.
- Comité de pilotage sur la pré-location des zones humides par photo-interprétation animé par la DREAL Pays-de-la-Loire.
- Groupe de travail sur la déclinaison départementale du programme de mesures Loire-Bretagne, animée par la DDEA de la Sarthe.
- Réseau des animateurs de Commissions Locales de l'Eau du bassin Loire-Bretagne.
- Réseau des animateurs de Commissions Locales de l'Eau du bassin de la Maine.
- Réunion d'échange préalable à l'étude diagnostique du bassin de la Sarthe Amont

- Atelier territorial du grenelle de l'environnement : trames écologiques et coulée verte en milieu urbain»
- Groupe de travail du réseau expérimental de valorisation écologique animé par le Parc Naturel Régional Normandie-Maine
- Comité de pilotage du Contrat Restauration Entretien du bassin de la Bienne animé par le Syndicat du bassin de la Bienne.
- Comité de pilotage du Contrat Restauration Entretien du bassin du Sarthon.
- Réunion d'échange sur la continuité écologique, DDEA de la Sarthe
- Réunion d'échange sur la continuité écologique, DDAF de la Mayenne
- Réunion d'échange sur la continuité écologique, DDAF de l'Orne

> 4.2 Les avis et l'information des CLE

► Rappel des types de sollicitations possibles des CLE

Consultation obligatoire que le SAGE soit en cours d'élaboration ou qu'il soit approuvé

- Périmètre d'intervention d'un Etablissement Public Territorial de Bassin (art. R213-12 du code de l'environnement).
- Délimitation de certaines zones d'érosion, zones humides, zones de protection des aires d'alimentation de captages et avis sur le programme de gestion (art. R114-3 et R114-7 du code rural).

Consultation obligatoire lorsque le SAGE est approuvé

- Désignation d'un organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation (art. R211-113 du code de l'environnement).

- Dispositions applicables aux opérations soumises à autorisation (art. R214-10 du code de l'environnement).
- Dispositions applicables à certains ouvrages situés sur les cours d'eau (art. R214-110 du code de l'environnement).
- Dispositions relatives à l'affectation du débit artificiel (art. R214-64 du code de l'environnement).
- Dispositions applicables aux installations nucléaires de base (décret n°2007-1557 du 2 novembre 2007).

Documents à transmettre pour information aux CLE

- Organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour irrigation (copie de l'arrêté) (art. R211-113 du III du code de l'environnement).
 - Dispositions applicables aux opérations soumises à autorisation (art. R214-19 II du code de l'environnement).
 - Plan annuel de répartition du volume d'eau (irrigation) (art. R214-31-3 du code de l'environnement).
 - Dispositions applicables aux opérations soumises à déclaration (documents et décisions) (art. R214-37 du code de l'environnement).
 - Opérations déclarées d'intérêt général ou urgentes soumises à la déclaration (dossier) (art. R214-103 du code de l'environnement).
 - Installations relevant du Ministère de la Défense (art. R217-5 du code de l'environnement).
- Aménagement foncier rural et détermination du périmètre (dossier) (art. R121-21-1 du code de l'environnement).

► Les dossiers transmis en 2009 à la CLE du bassin versant de l'Huisne

25 dossiers «loi sur l'eau» sont transmis à la Commission Locale de l'Eau :

- 22 au titre de déclarations «loi sur l'eau», pour des projets de rejets d'eaux pluviales (10), de prélèvements d'eau (6), d'épandage de boues de station (2), de construction de stations d'épuration (2), de sondage et forage (12) et de modification du profil d'un cours d'eau (2)
- 3 au titre d'une autorisation «loi sur l'eau» :
 - Dérivation des eaux du SAEF de la région de Dollon.
 - Extension du périmètre d'épandage des boues de l'usine d'épuration Seine Aval (Achères - 78) dans le département d'Eure-et-Loir.
 - Création d'un forage et d'un prélèvement d'eau pour l'alimentation du parcours de pêche à la mouche du Moulin de Gémages.

La CLE est par ailleurs consultée sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne et le projet de périmètres de protection de captages d'eau potable du forage «la Vétillerie» à Beaufay.

Synthèse des dossiers soumis à la Commission Locale de l'Eau en 2009

Type de dossiers	Nombre de dossiers reçus et/ou soumis à la CLE	Organisme pouvant solliciter la CLE
ICPE	0	Association, collectivités, préfectures 72, 61, 28
Déclaration loi sur l'eau	22	Services de la police de l'eau (DDEA 72, 61, 28)
Autorisation loi sur l'eau	3	Services de la police de l'eau (DDEA 72, 61, 28)
Documents de planification	2	Communes et leurs groupements, Comités de bassin
Autres : DUP, PPC, DIG	1	MISE 72, MISE 61, MISE 28

► Les dossiers transmis en 2009 à la CLE du bassin versant de la Sarthe Amont

44 dossiers «loi sur l'eau» sont transmis à la Commission Locale de l'Eau :

- 35 au titre de déclarations «loi sur l'eau», pour des projets de rejets d'eaux pluviales (21), d'épandage de boues de station (3), de construction de stations d'épuration (2), de sondage et forage (7) et de modification du profil d'un cours d'eau (2)
- 9 au titre d'une autorisation «loi sur l'eau» : - Captage de «Courpotin» - Commune de Coulonges-sur-Sarthe. - Forage «Les Ormeaux» - Commune de Mont-Saint-Jean. - Dérivation des eaux - Source de «Roullée» - commune de Mont-Saint-Jean. - Périmètres de protection du captage du «Tertre Suhard» à St Pierre-sur-Orthe SIAEP Vive Parence - Périmètres de protection du forage «la Vétillerie» à Beaufay. - Périmètres de protection des captages «Les Moutonnières P1-P2» et des forages «Villeneuve F1-F2» - commune de Rouessé-Fontaine. - Aménagement à 2X2 voies de la RD 924 entre Sevrai et l'A88 (enquête d'intérêt général)

La CLE est par ailleurs consultée sur :

- Le projet de SDAGE Loire-Bretagne.
- Révision Zones de Répartition des Eaux du Bajo-Bathonien et du Cénomaniens.
- Révision du PLU - commune de St Cosme-en-Vairais.
- Aménagement foncier pour la réalisation de la Ligne à Grande Vitesse Bretagne-Pays de la Loire : communes de la Milesse, la Quinte, Degré, Aigné, Lavardin, Cures, La Chapelle-Saint-Fray, la Chapelle St Aubin, la Bazoge, Trangé et Coulans-sur-Gée

Synthèse des dossiers soumis à la Commission Locale de l'Eau en 2009

Type de dossiers	Nombre de dossiers reçus et/ou soumis à la CLE	Organisme pouvant solliciter la CLE
ICPE	0	Association, collectivités, préfectures 72, 61, 53
Déclaration loi sur l'eau	35	Services de la police de l'eau (DDEA 72, 61, 53)
Autorisation loi sur l'eau	9	Services de la police de l'eau (DDEA 72, 61, 53)
Documents de planification	2	Communes et leurs groupements, Comités de bassin
Autres : DUP, PPC, DIG	1	MISE 72, MISE 61, MISE 53

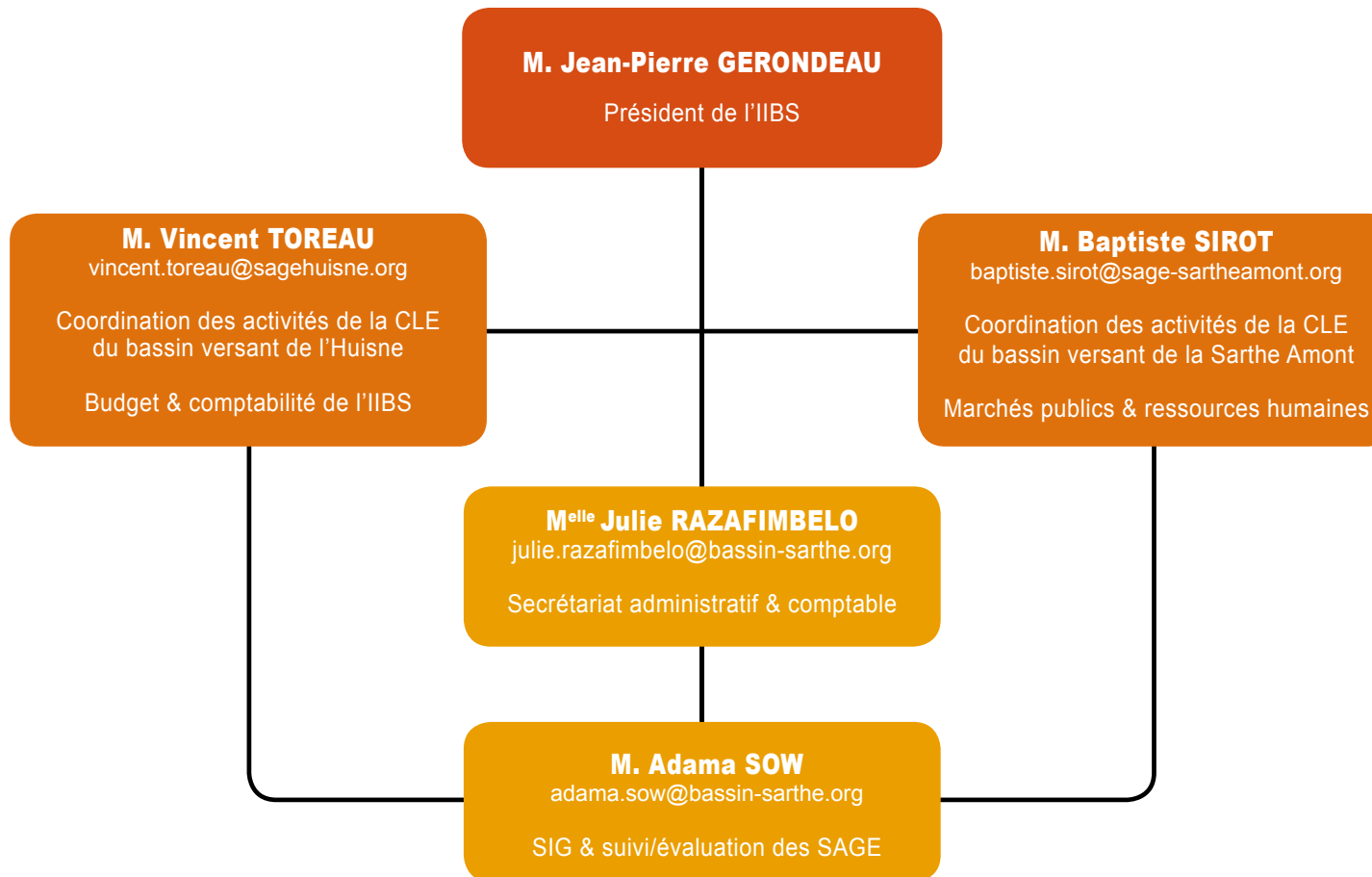


5. L'organisation et le bilan financier de l'Institution

> 5.1 Les moyens humains

L'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe compte quatre agents qui représentent 3,3 équivalents temps plein.

Organigramme de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe



► Contactez les chargés de missions de l'Institution au 02 33 82 22 72

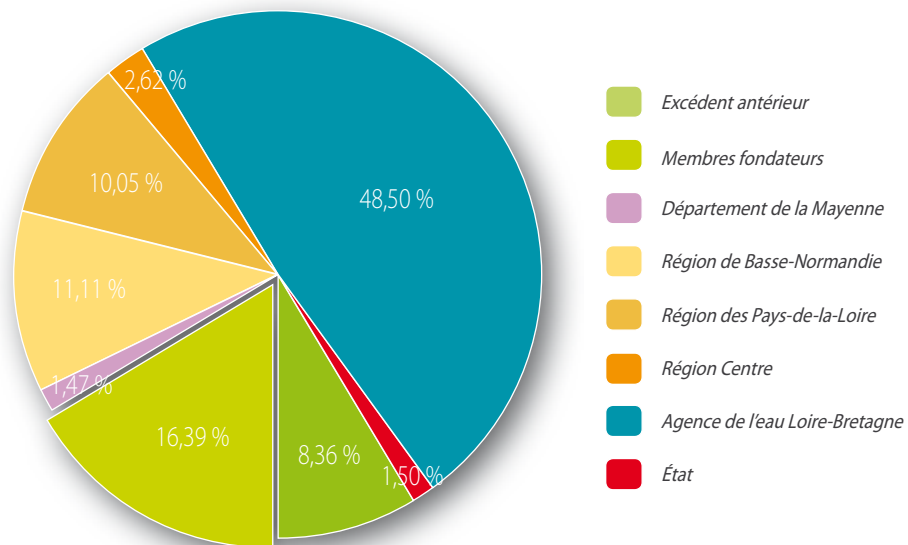
➤ 5.2 Le bilan financier

En 2009, le budget primitif de l'Institution s'élève à 403 200 euros (investissement : 10 000 euros, fonctionnement : 393 200 euros).

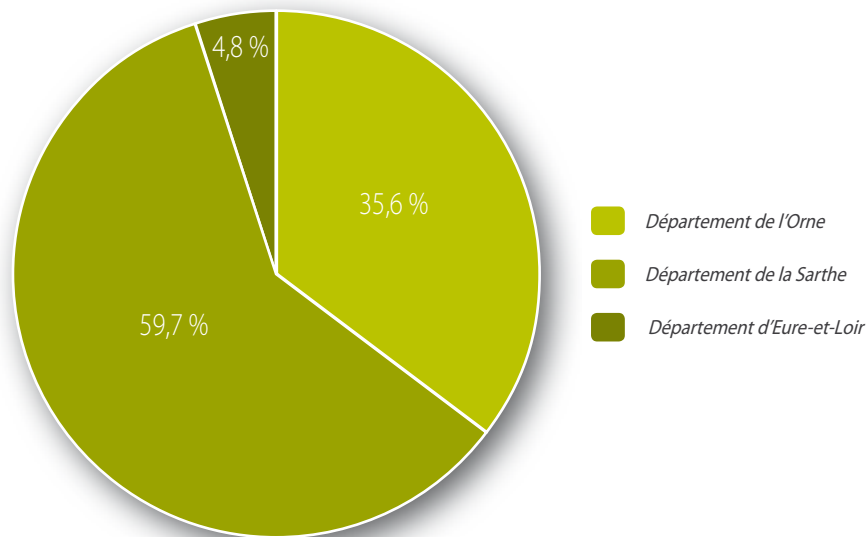
Les recettes perçues par l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe s'élèvent à 358 848,45 euros. Le détail est le suivant :

	Montant	% par rapport au total	Type d'aide
Excédent antérieur	30 000,00 €	8,36 %	
Membres fondateurs			
Département de l'Orne	20 907,10 €	5,83 %	Contribution
Département de la Sarthe	35 082,13 €	9,78 %	Contribution
Département d'Eure-et-Loir	2 799,75 €	0,78 %	Contribution
Partenaires financiers			
Département de la Mayenne	5 272,50 €	1,47 %	Subvention
Agence de l'eau Loire-Bretagne	174 049,79 €	48,50 %	Subvention
Région de Basse-Normandie	39 876,79 €	11,11 %	Subvention
Région des Pays-de-la-Loire	36 055,41 €	10,05 %	Subvention
Région Centre	9 409,00 €	2,62 %	Subvention
Etat	5 393,98 €	1,50 %	Subvention
Total	358 848,45 €	100,00 %	

Financement de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe en 2009



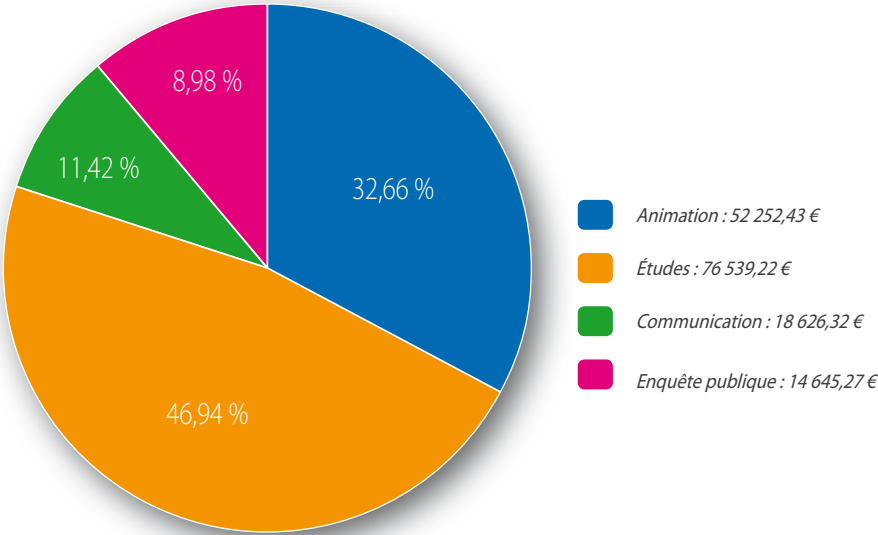
Zoom sur... Les contributions des membres fondateurs



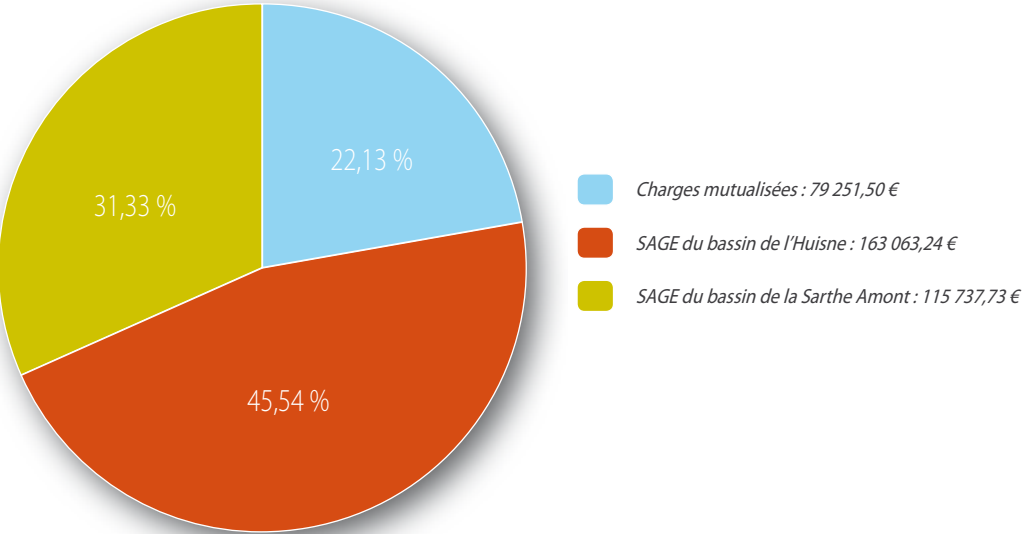
Le bilan financier de l'activité de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe est le suivant :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Recettes			
Prévues	18 431,15 €	496 444,92 €	514 876,07 €
Réalisées (a)	5 370,98 €	323 475,47 €	328 846,45 €
Dépenses			
Prévues	18 431,15 €	496 444,92 €	514 876,07 €
Réalisées (b)	9 870,66 €	348 181,81 €	358 052,47 €
Résultat de l'exercice 2009 (a - b)	- 4 499,68 €	- 24 706,34 €	- 29 206,02 €

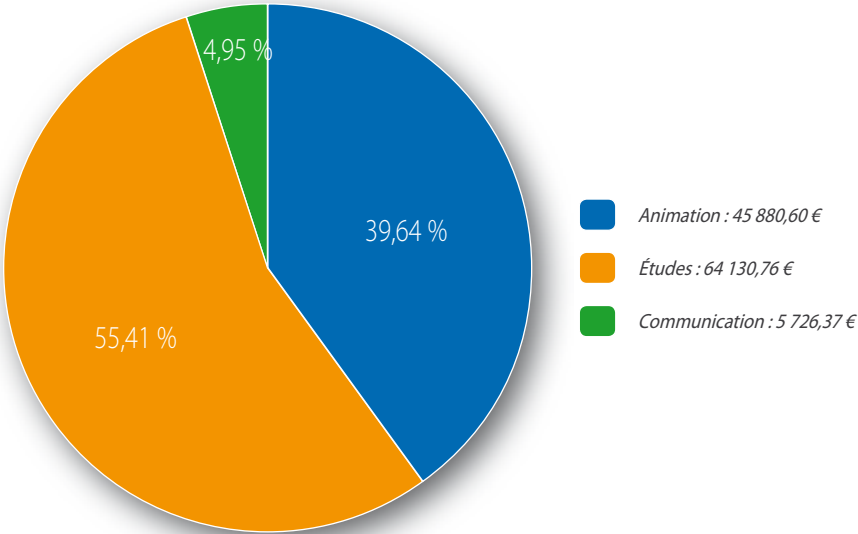
SAGE du bassin de l'Huisne



Postes de dépenses budgétaires



SAGE du bassin de la Sarthe Amont



Notes

[illegible]

[illegible][illegible]

Rapport annuel 2009

Avril 2010

Directeur de publication : Jean-Pierre GÉRONDEAU / Conception et réalisation : Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe

Crédit photos : AAPMA Bretoncelles-Rémalard / © Stéphane PERERA - www.alizari.fr / Baptiste SIROT / Vincent TOREAU

Impression : Montligeon • cartonnage • imprimerie / ISSN en cours / Diffusé à 700 exemplaires

Edité grâce au soutien financier de :





Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe

Pour la Sarthe, l'Huisne et leurs affluents

27 boulevard de Strasbourg / BP 268 / 61008 ALENÇON CEDEX
Tél. 02 33 82 22 72 / Fax. 02 33 82 22 73 / contact@bassin-sarthe.org

www.bassin-sarthe.org